

Évolution des mobilités à Oullins et Saint-Genis-Laval

- Apaisement des circulations et Voie Lyonnaise n°6 à Oullins
- Aménagement de la Voie Lyonnaise n°5 à Oullins
- Aménagement de la Voie Lyonnaise n°6 à Saint-Genis-Laval

Dossier de concertation préalable
mis à disposition du public au titre des articles L 103-2 du Code de l'urbanisme

MÉTROPOLE

GRAND LYON

Sommaire

- ▶ **Introduction** p. 3
- ▶ **Apaisement des circulations et voie lyonnaise n°6 à Oullins** p. 14
(arrêté n° 2023-05-05-R0363 du 5 mai 2023)
- ▶ **Aménagement de la voie lyonnaise n°5 à Oullins** p. 56
(arrêté n° 2023-05-05-R0361 du 5 mai 2023)
- ▶ **Aménagement de la voie lyonnaise n°6 à Saint-Genis Laval** p. 81
(arrêté n° 2023-Q5-05-R-0362 du 5 mai 2023)
- ▶ **Annexes** p. 91

INTRODUCTION

LA CONCERTATION

LA CONCERTATION

Le présent dossier concerne 3 concertations préalables (articles L103-2 et R103-1 du code de l'urbanisme) :

- **L'apaisement des circulation à Oullins et la création d'une continuité cyclable pour la Voie Lyonnaise n°6 (VL6) à Oullins** entre le pont d'Oullins et la jonction entre la Grande Rue (Oullins) et l'avenue Clemenceau (limite communale entre Oullins et Saint-Genis-Laval) ;
- **La création de la Voie Lyonnaise n°5 (VL5) à Oullins** entre le carrefour route de Brignais / avenue de l'Aqueduc de Beaunant et la gare d'Oullins ;
- **La création de la Voie Lyonnaise n°6 (VL6) à Saint-Genis-Laval** sur l'avenue Georges Clémenceau entre le chemin de Sanzy et le rond-point de Gadagne.

Ces projets intègrent plusieurs orientations :

- maintenir, voire améliorer la qualité de desserte par transports en commun,
- proposer une alternative à la mobilité carbonée, permettant l'amélioration de la qualité de l'air et la lutte contre les nuisances sonores,
- offrir un espace public sécurisé, favorable à la pratique des modes actifs (marchabilité de l'espace public) et cyclistes.

Les riverains comme les habitants d'Oullins, de Saint-Genis-Laval et des communes voisines sont les premiers concernés par ces projets d'évolution des mobilités. La concertation leur permet de prendre connaissance des scénarios proposés par la Métropole de Lyon, la Ville d'Oullins et la Ville de Saint-Genis-Laval, s'exprimer sur le projet et formuler leurs remarques et propositions.

JE M'INFORME ET JE PARTICIPE

3 OBJECTIFS DE LA CONCERTATION

- **fournir une information claire** sur les scénarios d'aménagement des espaces publics,
- **permettre l'expression** des attentes, des idées et des points de vue,
- **optimiser le projet** dans ses objectifs et dans les réponses à apporter.

Consulter le dossier de concertation préalable et déposer sa contribution

- **En ligne** sur la plateforme jeparticipe.grandlyon.com
- **Dans les registres :**
 - **À l'Hôtel de Métropole**, à l'accueil, 20 rue du Lac à Lyon 3^e
 - **En mairie d'Oullins**, place Roger Salengro à Oullins
 - **En mairie de Saint-Genis-Laval**, 106 avenue Georges Clémenceau à Saint-Genis-Laval

Participer aux événements de la concertation

Les réunions publiques :

- **Le 22 mai** à la Salle des Fêtes du Parc des Chabrières **pour l'apaisement des circulations et la VL6 à Oullins**
- **Le 12 juin** en salle du conseil de la Mairie de Saint-Genis-Laval **pour la VL6 à Saint-Genis-Laval**

Les ateliers :

- **Les 13 et 16 juin** en salle Raspail de la Mairie d'Oullins **pour l'apaisement des circulations et la VL6 à Oullins**

Retrouvez toutes les informations de la concertation et inscrivez-vous aux événements sur la plateforme jeparticipe.grandlyon.com (inscriptions ouvertes le 15 mai pour la réunion publique à Oullins et le 29 mai pour les ateliers).

MÉTROPOLE

GRAND LYON

LES MOBILITÉS DANS LA METROPOLE ET À OULLINS

LA MOBILITÉ DANS LA MÉTROPOLE

En termes d'occupation de l'espace de voirie :



1,1 personne en voiture (taux d'occupation moyen)

=



5 fois plus de personnes en transports en commun

=



7 fois plus de personnes à vélo

=



10 fois plus de personnes à pied

Le profil de l'espace public se dessine au fil des années et de l'évolution des mobilités ; dans la Métropole de Lyon, après une longue période de prédominance de la voiture, les habitudes de déplacement ont changé plus vite que les aménagements :

- La voiture occupe **67% de l'espace de voirie** pour 42% des déplacements (-10% depuis 2019)
- **1 foyer sur 3** n'a pas de voiture
- La fréquentation des transports en commun est à la hausse après une chute due au COVID : **+19% en 2022**
- Les déplacements à vélo augmentent constamment : **+12% entre 2021 et 2022**, +370% en 10 ans
- **20% des trottoirs** ne sont pas aux normes ou complètement absents
- La marche représente **35% des déplacements quotidiens**

L'enjeu : rééquilibrer l'espace public
pour refléter l'évolution des mobilités dans la Métropole

MÉTROPOLE

GRAND LYON

LES MOBILITES A OULLINS

Oullins est un territoire en profond développement, scène de plusieurs opérations emblématiques qui contribuent à l'amélioration du cadre de vie de ses habitants et participent à la mutation des mobilités.

Le projet urbain de la **ZAC Saulaie** porte sur la restructuration d'un quartier de 40 hectares longtemps marqué par les infrastructures ferroviaires et industrielles, et la création de 870 logements connectés au centre-ville d'Oullins et aux secteurs voisins (Gerland, Confluence). En 2028, une passerelle réservée aux piétons et cyclistes enjambera le Rhône pour rejoindre le parc de Gerland..

Au sud-ouest de la Métropole de Lyon, les **mobilités métropolitaines** seront fortement réorganisées à partir de la fin d'année 2023 :



25 000 voyageurs emprunteront chaque jour le prolongement du Métro B entre Oullins Centre et St Genis – Hôpital Lyon Sud (2023).



Le réaménagement de la place Anatole France permettra de sécuriser la déambulation des piétons dans les secteurs Voltaire, PJ Martin et République.



La réorganisation des lignes de bus (TCL et Cars du Rhône) sera engagée dès l'ouverture du prolongement du Métro B.



Le P+R Oullins est remplacé par le P+R Saint-Genis Laval – Hôpital Lyon Sud.



Grande Rue – Oullins ©Laurence Danière – Métropole de Lyon

Les projets de reprise des mobilités qui entrent en phase de concertation s'inscrivent dans ce développement. Plans de circulation, tracés, dessertes, aménagement de l'espace public... Ce dossier de concertation vous présente les propositions en détail.

MÉTROPOLE

GRAND LYON

LES VOIES LYONNAISES DANS LEUR ENSEMBLE

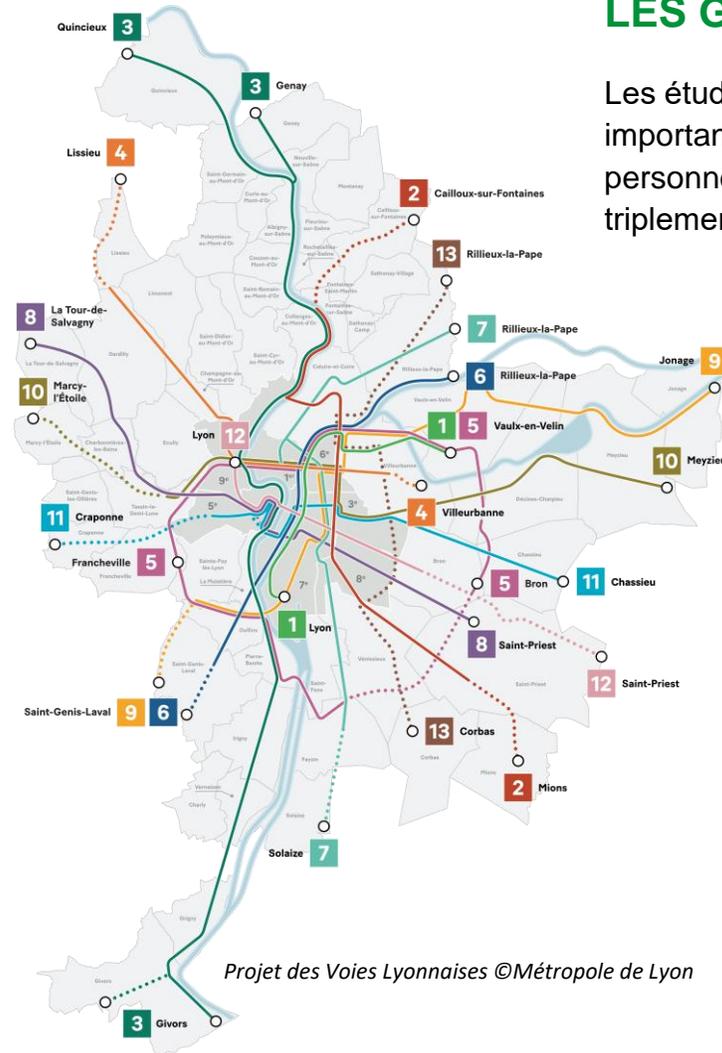
LES VOIES LYONNAISES

12 LIGNES, 250 KILOMÈTRES

Le réseau, fort de 12 lignes, promet aux habitantes et habitants de la Métropole une infrastructure qui répond à leurs attentes de sécurité et fluidité des déplacements actifs (en particulier cyclistes), tout autant qu'il répond aux enjeux environnementaux et de santé du territoire.

En créant ce réseau sécurisé, la Métropole s'engage fortement dans la transformation de nos villes et de nos modes de vies urbains : plus sereins, plus respectueux de notre environnement, plus sains, plus agréables au quotidien.

La mobilité n'ayant pas de frontières, la Métropole travaille en parallèle avec les collectivités territoriales voisines afin de permettre une continuité d'aménagements entre nos territoires.



LES GRANDS OBJECTIFS DES VOIES LYONNAISES

Les études montrent que le manque d'infrastructures sécurisées est un frein important à la pratique du vélo, notamment pour les femmes, les enfants, les personnes âgées ou en situation de handicap. Les Voies Lyonnaises visent un triplement des déplacements cyclables à l'horizon 2026.

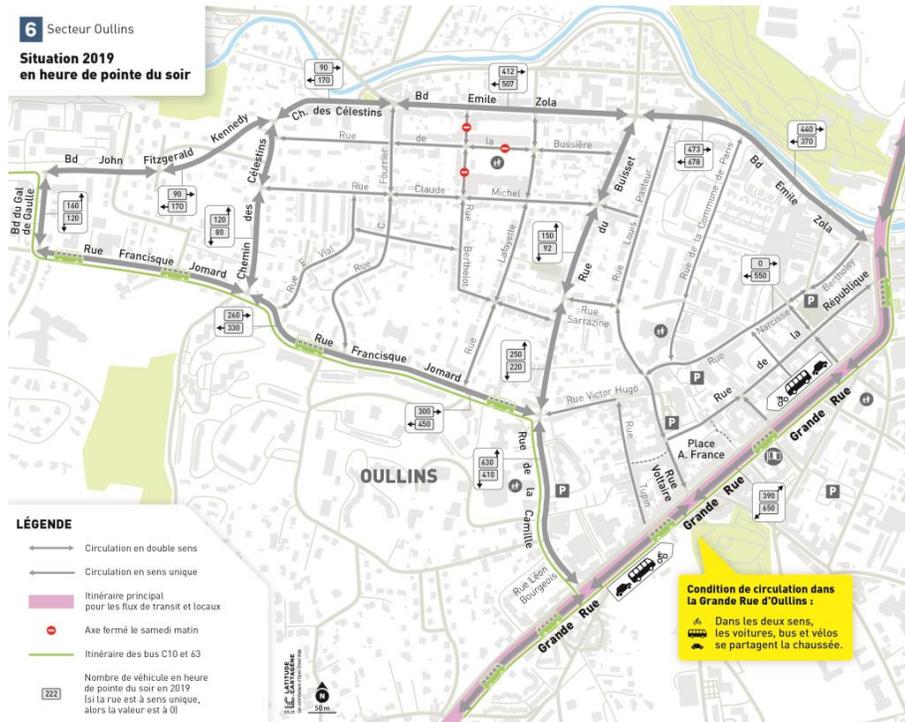
Ce changement de paradigme en faveur des mobilités actives répond également à de nombreux enjeux actuels :

- ✓ Lutte contre la sédentarité par la pratique d'une activité physique quotidienne
- ✓ Amélioration de la qualité de l'air par une action combinée avec la Zone à faibles émissions (ZFE) et la montée en puissance de modes de transports non polluants,
- ✓ Lutte contre les nuisances sonores en proposant une alternative crédible et enthousiasmante à la mobilité motorisée,
- ✓ Fluidité et liens entre les différents territoires de la Métropole,
- ✓ Lutte contre les îlots de chaleur et amélioration du confort urbain par la végétalisation et les aménagements paysagers structurants accompagnant les lignes.

LES PROJETS DU PRESENT DOSSIER

LES PROJETS PRESENTES

Le présent dossier présente dans un premier temps les projets **d'évolution des mobilités sur Oullins** : tout d'abord **l'apaisement des circulations dans le centre d'Oullins**, avec notamment les modifications proposées dans le **quartier de la Bussière** et les propositions pour la **continuité cyclable de la voie lyonnaise 6** et son lien avec la Grande Rue, puis **l'insertion de la voie lyonnaise 5** avec son tracé qui longe l'Yzeron. Enfin, le dossier présente la proposition d'insertion de la voie lyonnaise 6 en sortie d'Oullins, sur la **commune de Saint-Genis-Laval**.



Apaisement des circulations et voie lyonnaise n°6 à Oullins



Voie lyonnaise n°5 à Oullins



Voie lyonnaise n°6 à Saint-Genis-Laval

**Apaisement des circulations à Oullins et
continuité de la Voie Lyonnaise n°6
(Arrêté n° 2023-05-05-R0363 du 5 mai 2023)**

APAISEMENT DE LA CIRCULATION ET VOIE LYONNAISE 6 A OULLINS

Arrêté d'ouverture de la concertation préalable

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU PRESIDENT DE LA METROPOLE DE LYON

ARRETE N° 2023-05-05-R-0363

Commune(s) : Oullins

Objet : Aménagement de la Voie Lyonnaise n° 6 entre le pont d'Oullins et l'intersection entre la Grande rue et la rue Charles Péguy - Ouverture et modalités de la concertation

Service : Délégation Urbanisme et mobilités - Direction Maîtrise d'ouvrage urbaine

n° provisoire 8852

Le Président de la Métropole de Lyon,

Vu le code général des collectivités territoriales et, notamment, son article L 3811-3 ;

Vu le code de l'urbanisme et, notamment, le 3° de l'article L 103-2 et le 2° de l'article R 103-1 ;

Vu l'arrêté du Président de la Métropole n° 2023-02-28-R-0128 du 28 février 2023 donnant délégation de signature à monsieur Fabien Bagnon, Vice-Président ;

Considérant que la Métropole a en charge la maîtrise d'ouvrage de l'aménagement de la ligne 6 des Voies Lyonnaises, entre le pont d'Oullins et l'intersection entre la Grande rue et la rue Charles Péguy à Oullins ;

Considérant que cette concertation est obligatoire et qu'il appartient au Président de la Métropole de fixer les objectifs poursuivis et les modalités de la concertation, conformément au 2° de l'article L 103-3 du code de l'urbanisme ;

arrête

Article 1 - Objectifs de la concertation et du projet

Les objectifs de cette concertation sont :

- de fournir une information claire sur le projet d'aménagement des espaces publics,
- de permettre l'expression des attentes, des idées et des points de vue,
- d'optimiser ce projet dans ses objectifs et dans les réponses à apporter.

Métropole de Lyon

n° provisoire 8852

2

Les principales orientations d'aménagement sont de rééquilibrer fortement l'usage de l'espace public pour y intégrer les politiques publiques métropolitaines suivantes :

- proposer une alternative à la mobilité carbonée, permettant l'amélioration de la qualité de l'air et la lutte contre les nuisances sonores,
- offrir un espace public sécurisé, favorable à la pratique des modes actifs piétons (marchabilité de l'espace public) et cyclistes,
- maintenir voire améliorer la qualité de desserte par les transports en commun,
- végétaliser l'espace public (qualité urbaine, lutte contre les îlots de chaleur urbains) lorsque cela est possible.

Article 2 - Périmètre du projet

Le périmètre du projet est compris entre le pont d'Oullins et l'intersection entre la Grande rue et la rue Charles Péguy à Oullins, matérialisé sur le plan en annexe.

Article 3 - Modalités de la concertation

Une information du public est assurée durant toute la phase de concertation sur le projet, par la mise à disposition d'un dossier de concertation préalable et d'un registre destiné à recueillir les commentaires du public aux heures habituelles d'ouverture (hors jours fériés) :

- à l'Hôtel de Métropole, à l'accueil, 20 rue du Lac à Lyon 3ème,
- à la Mairie d'Oullins, place Roger Salengro.

Le dossier de concertation préalable est également disponible sur le site institutionnel www.grandlyon.com, rubrique "Une Métropole en actions", sous-rubrique "Projets urbains", page "Participation du public", ainsi que sur la plateforme jeparticipe.grandlyon.com.

Le dossier de concertation préalable comprend :

- le présent arrêté approuvant l'ouverture et les modalités de la concertation préalable,
- le plan de périmètre,
- une notice de présentation fixant les objectifs du projet,
- un cahier destiné à recueillir les observations du public.

Les observations peuvent également être déposées sur la boîte mail : concertation.v6oullins@grandlyon.com.

Une réunion publique sera programmée ainsi que des ateliers à Oullins. Ces temps d'échange s'adresseront à l'ensemble du public.

Article 4 - Durée de la concertation

La concertation sera ouverte pour une durée d'environ 5 semaines, entre mi-mai et mi-juillet 2023.

Article 5 - Pendant toute la durée de la concertation, le présent arrêté, le plan de périmètre et un avis administratif seront publiés par tous procédés en usage à la Métropole et à la Mairie d'Oullins.

Un avis indiquant les dates d'ouverture et de clôture de la concertation sera inséré dans un journal local.

À l'issue de la concertation, il sera rendu compte du bilan de celle-ci par délibération de la Métropole.

Article 6 - Le présent arrêté peut faire l'objet d'une contestation devant le Tribunal administratif de Lyon dans un délai de 2 mois à compter de la publication du présent arrêté.

APAISEMENT DE LA CIRCULATION ET VOIE LYONNAISE 6 A OULLINS

Arrêté d'ouverture de la concertation préalable

Métropole de Lyon

n° provisoire 8852

3

Article 7 - Une copie du présent arrêté sera adressée à madame le Maire d'Oullins.

Article 8 - La Directrice générale est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera applicable après publication et transmission au représentant de l'État dans le département.

Lyon, le 5 mai 2023

Pour le Président,
le Vice-Président délégué,

Signé

Fabien Bagnon

Publié le : 5 mai 2023

Accusé de réception en préfecture :
069-200048077-20230505-306696-AR-1-1
Date de télétransmission : 5 mai 2023
Date de réception préfecture : 5 mai 2023

LA DÉMARCHE DE LA MÉTROPOLE DE LYON À OULLINS

Le centre-ville d'Oullins est très dense et ses voiries sont étroites. **La Grande Rue attire de nombreux clients d'Oullins et des communes avoisinantes. Ses trottoirs accueillent 2 500 à 6 500 piétons par jour. Elle est actuellement desservie par près de 750 bus quotidiens TCL et de Cars du Rhône**

La physionomie urbaine d'Oullins ne permet pas d'appliquer strictement les préconisations du programme-cadre d'aménagement des Voies Lyonnaises. L'insertion d'une vraie piste sécurisée impliquerait notamment de mettre la Grande Rue en sens unique pour les bus. Des compromis sont donc nécessaires.

MÉTHODOLOGIE

Une dizaine de scénarios a été étudiée par la Métropole et la mairie d'Oullins pour assurer la continuité cyclable. Ces tracés ont été discutés lors de 3 ateliers entre la Commune d'Oullins et la Métropole (mai à juillet 2022).

De nombreuses études ont également été réalisées pour affiner les différents impacts sur les modes de déplacements sur le secteur.

Les propositions d'aménagements présentées à la concertation sont le produit du croisement de différentes études (dont l'enquête *Mobilité vers les commerces et services de la Grande Rue d'Oullins* réalisée en septembre 2022, abordée en page 24) ; les résultats compilés de ces études ont permis la rédaction de ce dossier de concertation.

Ils ont également nourri les réflexions conduites de manière étroite entre la Métropole de Lyon et la mairie d'Oullins, qui ont permis de dessiner **2 propositions de plan de circulation, associées à 2 itinéraires de cheminement cyclable.**

APAISEMENT DU QUARTIER BUSSIÈRE

Les habitants du quartier de la Bussière souhaitent apaiser leur quartier (aux abords des écoles notamment), et réduire au maximum le trafic de transit. Les 2 scénarios proposés répondent à cette demande via des changements de sens de circulation. Les ateliers de la concertation permettront de confirmer ou de modifier les partis pris par la Métropole de Lyon et la ville d'Oullins pour apaiser le quartier.

Les habitants du quartier ont fait part d'une proposition de faire transiter la VL6 par la rue du Buisset. Ce scénario fait partie des scénarios étudiés mais qui n'ont pas pu être retenus (cf. page 21).

LA LIGNE VL6 DU NORD AU SUD



La VL6 reliera Rillieux-la-Pape à Saint-Genis-Laval. Longue de 20 km, elle suivra la rive droite du Rhône pour desservir successivement Rillieux-la-Pape, Caluire et Cuire, les 1^{er}, 2^e et 4^e arrondissements de Lyon, La Mulatière, Oullins et Saint-Genis-Laval.

Les caractéristiques générales des Voies Lyonnaises sont conçues en référence au [Programme-cadre des aménagements des Voies Lyonnaises \(2022\)](#), disponible en ligne sur le site GrandLyon.com. Il est à noter que le tissu urbain particulièrement dense d'Oullins nécessite des dérogations.

Le programme-cadre prévoit notamment :

- des voies cyclables séparées de la route et des trottoirs, assez larges pour se croiser,
- des itinéraires continus desservant les destinations les plus fréquentées,
- des revêtements adaptés offrant un maximum de sécurité et de visibilité,
- des équipements facilitant les parcours (bornes de gonflage, fontaines d'eau, bordures hautes permettant de mettre le pied à terre aux intersections...).

LA LIGNE VL6 DU NORD AU SUD

Rillieux-la-Pape / Lyon



La VL6 longera la rive droite du Rhône, du nord de la Métropole à la Confluence.

Passant par le parc Saint Clair à Caluire-et-Cuire, elle prendra la direction sud pour traverser le centre de Lyon.



Projet de la Voie Lyonnaise 6 ©Métropole de Lyon



Rive Droite – Lyon ©Métropole de Lyon

Lyon

La VL6 s'inscrit dans le contexte du **projet Rive droite**, entre le Pont de Lattre de Tassigny et le Pont Gallieni, qui vise à :

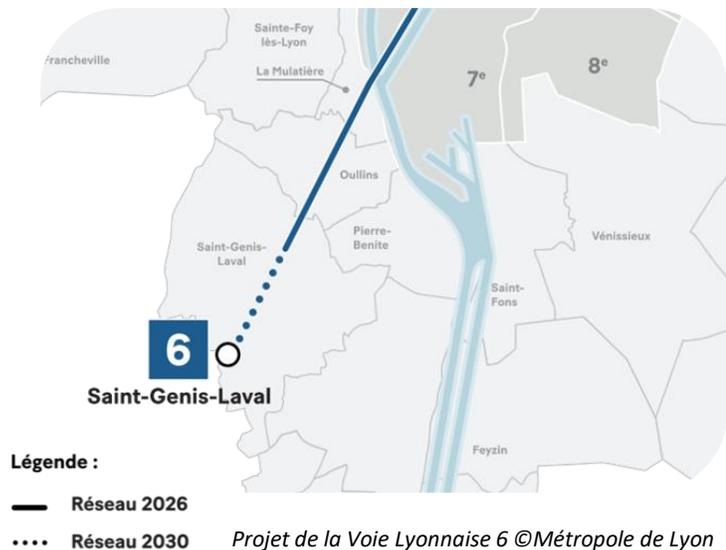
- étendre les nouveaux modes de déplacement en ville et favoriser les alternatives à la voiture comme la marche ou le vélo,
- améliorer la qualité de l'espace public en ouvrant les quais à de nouvelles pratiques dans le respect de la zone classée au patrimoine mondial de l'UNESCO,
- repenser un nouveau lien avec le Rhône avec des aménagements plus adaptés au fleuve.

Les modalités d'insertion de la VL6 seront étudiées en cohérence avec la création de sites propres de transports en commun. Elle offrira un itinéraire cyclable sécurisé et continu, inexistant à ce jour sur la rive droite du Rhône.

MÉTROPOLE

GRAND LYON

LA LIGNE VL6 DU NORD AU SUD



Oullins

La section de la VL6 passant par Oullins participera à l'apaisement des circulations à Oullins, au développement des modes actifs et des transports en commun, à l'activité des commerces de proximité...

La desserte de la Mulatière, de la Confluence et d'Oullins offrira une alternative à la voiture individuelle dans ces secteurs particulièrement fréquentés.

Saint-Genis-Laval

En 2026 la Voie Lyonnaise 6 s'arrêtera au rond-point de la rue Clemenceau et de la rue Gadagne. Elle se connectera ainsi à :

- la piste cyclable qui desservira le Metro Hôpital Lyon sud fin 2023,
- la voie verte également créée sur l'avenue Gadagne (jusqu'à la rue des Martyrs) fin 2023.

À horizon 2030, il est envisagé que la VL6 se connecte à l'aménagement cyclable projeté sur la commune de Brignais.

LES SCENARIOS ETUDIES (2/2)

Les scénarios de création de couloir bus/vélo sur la Grande Rue et sur la rue de la Camille ont également été étudiés. La création de couloir/bus vélo permet d'améliorer les temps de parcours des bus, tout en améliorant la sécurité des cycles. Ainsi, il a été étudié 4 scénarios :

- Mise en sens unique de la Grande Rue en sud-nord, et de la rue de la Camille en sud-nord. Sens incompatibles et scénario écarté.
- Mise en sens unique de la Grande Rue en sud-nord, et de la rue de la Camille en nord-sud. Scénario n'améliorant pas le temps de parcours des bus vers Lyon, mais vers Saint-Genis, et impacts sur la circulation plus importants.
- **Mise en sens unique de la Grande Rue en nord-sud, et de la rue de la Camille en sud-nord → Scénario permettant un temps de parcours pour les bus vers Lyon plus rapide, et impacts sur la circulation moindre. Ce scénario a été retenu, il s'agit du scénario 2.**
- Mise en sens unique de la Grande Rue en nord-sud, et de la rue de la Camille en nord-sud. Sens incompatibles et scénario écarté.



Les études ont donc mis en évidence **2 propositions de scénario pour le passage de la VL6, qui vous sont présentés dans les prochaines pages.**

ANTICIPER LES EFFETS SUR LES CIRCULATIONS

Les Voies Lyonnaises facilitent les trajets quotidiens (faire ses courses, déposer un enfant à l'école...) et la desserte des pôles résidentiels et d'activité métropolitains.

Quel que soit le scénario retenu à l'issue de la concertation, la création de la VL6 au sud d'Oullins suppose d'évaluer son effet sur l'organisation des circulations automobiles. Un report modal (délaissement de la voiture au profit de la marche, des modes actifs et des transports en commun) élevé profite à tous : faire de la place pour d'autres modes de déplacement encourage le report sur des mobilités alternatives, ce qui permet la réduction du nombre de voitures qui a son tour améliore la circulation – y compris automobile – et participe à l'apaisement de la ville.

Le projet de reprise des mobilités soumis à la concertation participe à ce cycle vertueux par différents leviers :

- l'insertion d'un itinéraire cyclable,
- l'amélioration des conditions de circulation et du confort d'utilisation,
- la réduction de temps de trajet des bus,
- la desserte des pôles d'intérêt oullinois par les modes actifs,
- les connexions au réseau actuel et futur de transport en commun (prolongement du métro B).

DES CHANGEMENTS QUI VONT COMPTER ...

Le vélo n'a pas vocation à remplacer l'ensemble des déplacements en voiture, il permet simplement de développer la multimodalité : les personnes qui le veulent et qui le peuvent auront la possibilité de laisser la voiture pour des trajets sécurisés à vélo.

L'ouverture du prolongement de la ligne B du métro fin 2023 (stations Oullins Centre et Hôpital Lyon Sud) et la fermeture du P+R d'Oullins vont accentuer la diminution du trafic déjà constatée depuis 2019 (voir l'évolution des conditions de circulation page 45).

MÉTROPOLE

GRAND LYON

FOCUS : LES PRATIQUES DE MOBILITÉ DANS LA GRANDE RUE

Une enquête *Mobilité des consommateurs vers les commerces et les services de la Grande Rue d'Oullins* (consultable en annexe) a été réalisée du 20 au 24 septembre 2022 par la société Alyce auprès des clients de la Grande Rue. Avec l'arrivée du Metro B et de la VL6, elle permet de mieux connaître les habitudes de déplacement et d'achats (818 personnes interrogées).

73% des personnes interrogées vivent à Oullins et 81% viennent plusieurs fois par semaine.

- Pour 55% des personnes, les achats sont le seul but du déplacement. **Les 62% des clients qui viennent à pied représentent 67% du chiffre d'affaires des commerces de la Grande Rue.**
- **22% des clients viennent en transport en commun** et seulement 13% en voiture. Ces automobilistes ne représentent que 10% du chiffre d'affaires des commerces, et 73% d'entre eux parcourent moins de 5 km.

QUELS ENSEIGNEMENTS ?

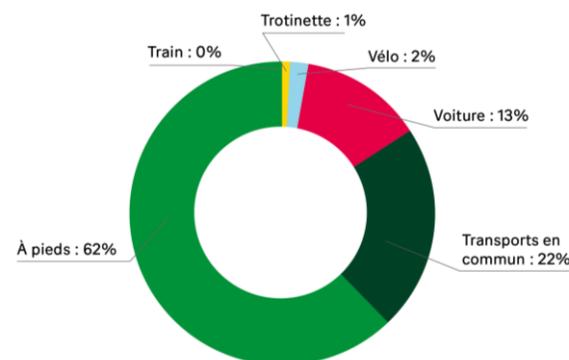
La majorité de la clientèle vient à pied, en vélo ou en transports en commun. Les trajets en voiture contribuent peu à la dynamique commerciale.

La première amélioration souhaitée par la majorité des personnes interrogées (cf. ci-contre) est la réduction du nombre de voitures sur la Grande Rue : son apaisement permettrait d'engager un cycle vertueux (moins de bruit, circulation plus fluide, activité commerciale préservée voire augmentée).



Les améliorations souhaitées sur la Grande Rue

Les moyens de transports utilisés par les clients de la Grande Rue



LE SAVIEZ-VOUS ?

À Lyon, comme à Lille ou Nancy, les enquêtes menées par les CCI**, le CEREMA ou l'ADEME confirment la part de plus en plus relative des déplacements en voiture pour les déplacements liés aux achats. D'autres études montrent également que l'apaisement d'une rue commerçante attire plus de piétons - qui viennent plus souvent - et favorise donc l'attractivité des commerces de proximité.

** *L'enquête consommateurs de la CCI est disponible sur www.lyon-metropole.cci.fr*

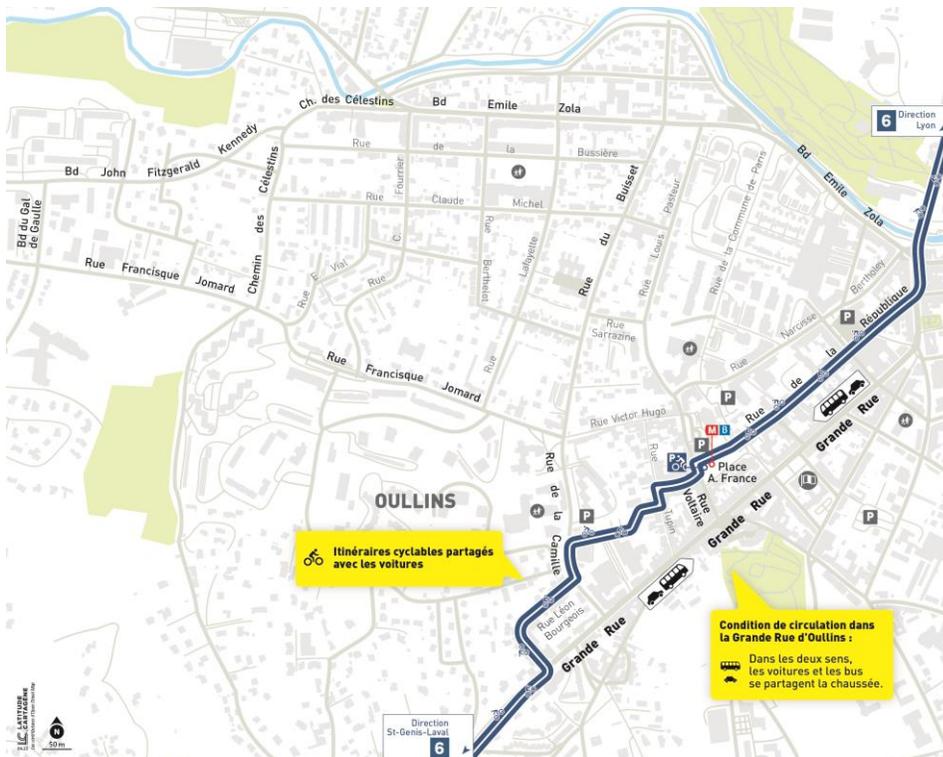
Les aménagements proposés pour la Grande Rue et la continuité cyclable de la voie lyonnaise n°6

CONTINUITÉ CYCLABLE : DEUX ITINÉRAIRES POSSIBLES EN LIEN AVEC LES CIRCULATIONS ET L'APAISEMENT DE LA GRANDE RUE

Scénario 1 :

Signalisation de la continuité cyclable de la VL6 par les rues de la République, Anatole France, Pierre-Joseph Martin, Tupin, parking de la Camille, Camille, Bourgeois.

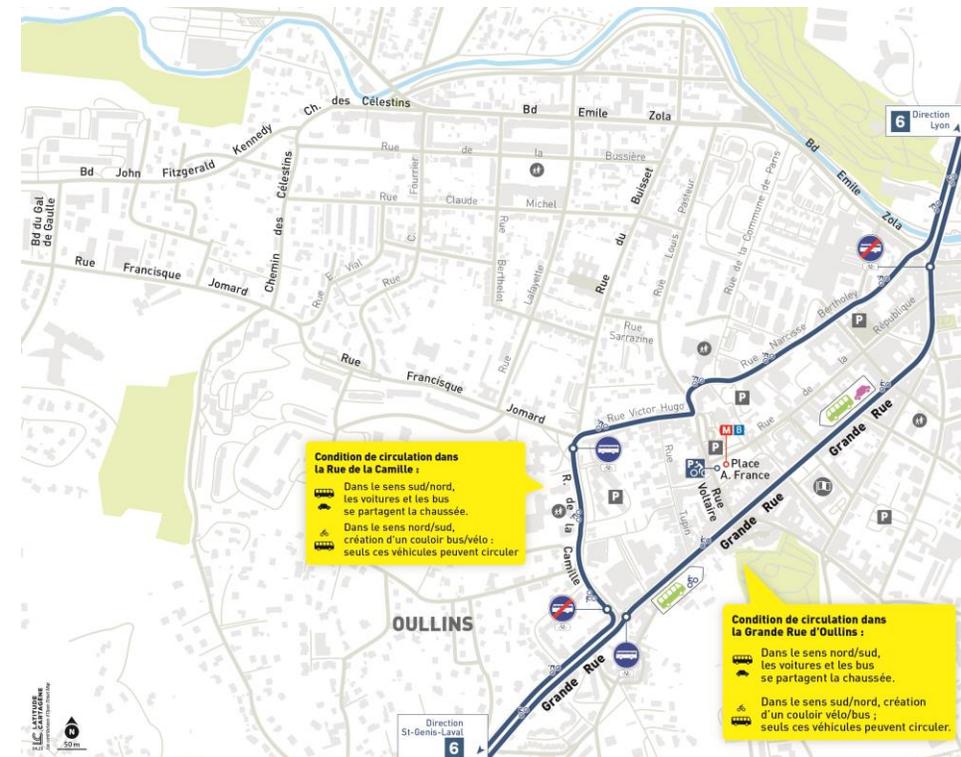
Dans la Grande Rue d'Oullins, la circulation générale est maintenue dans les deux sens.



Scénario 2 : Tracé dissocié pour les vélos

Du nord vers le sud (direction Saint-Genis-Laval) : passage par les rues Bertholey, Victor Hugo, Camille.

Du sud vers le nord (direction Lyon) : passage par la Grande Rue apaisée par la création d'un couloir bus-vélo.



Présentation du scénario 1

SCENARIO 1

Grande Rue entre Pont d'Oullins et République



Existant

Sur les 50 premiers mètres depuis le Pont d'Oullins, la Grande Rue présente deux sens de circulation pour les voitures et une bande de stationnement de chaque côté de la voirie.



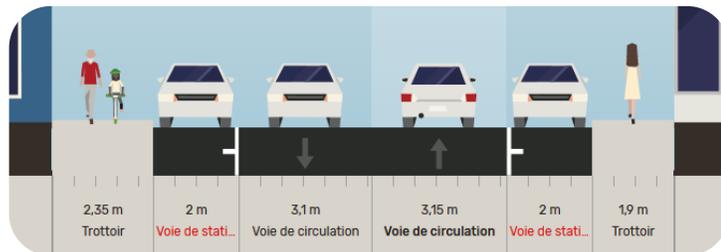
La Grande Rue – aujourd'hui ©Folia

Proposition

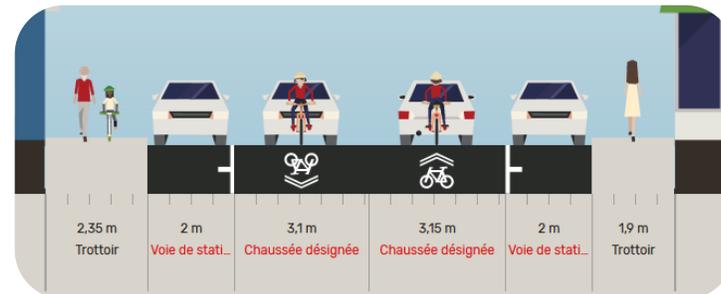
- Il est proposé l'intégration de l'itinéraire cyclable avec un marquage au sol.
- Ce choix permet de conserver les places de stationnement.



Perspective de La Grande Rue – demain ©Folia



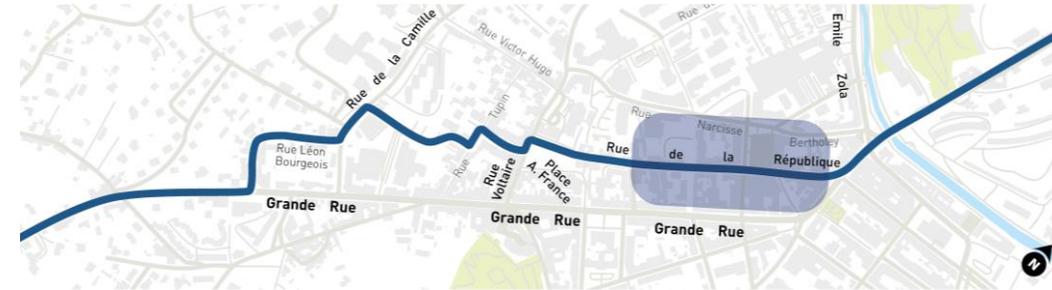
La Grande Rue – aujourd'hui ©Streetmix



La Grande Rue – demain ©Streetmix

SCENARIO 1

République entre Grande Rue et Clément Desormes

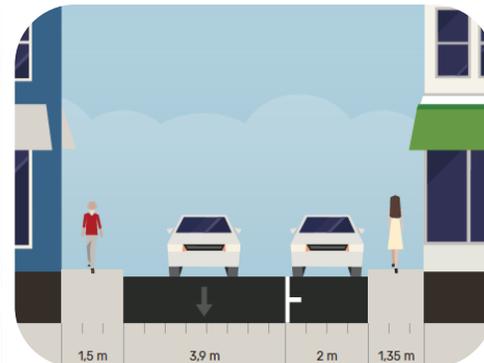


Existant

L'itinéraire emprunte la rue de la République sur 300 mètres. Cet axe étroit n'offre qu'un seul sens de circulation automobile (depuis le sud) et un seul côté de stationnement (au nord).



La rue de la République – aujourd'hui ©Folia



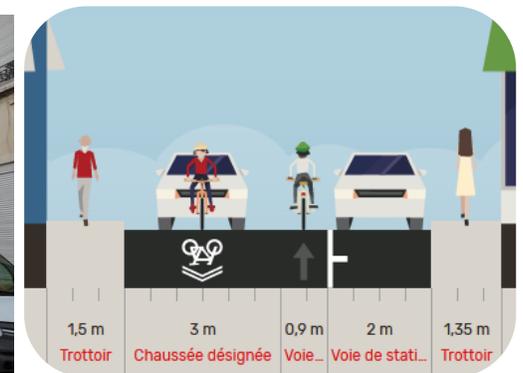
Proposition

Aménagement envisagé : **double-sens cyclable***

- Dans le sens sud-nord, la circulation des cycles est partagée avec les voitures.
- Dans le sens nord-sud, un double-sens cyclable* (côté nord) est signalé par marquage au sol.
- La largeur actuelle des trottoirs est conservée.



Perspective la rue de la République – demain @Folia



* Un **double-sens cyclable** est un espace de circulation des cycles à contre-sens des voitures, dans une voirie à sens unique pour les voitures.

SCENARIO 1 – Rue Tupin et parking de la Camille



Existant

La rue Tupin est une zone de rencontre, partagée par les piétons, les cyclistes et les voitures, sans places de stationnement.

La traversée du parking de la Camille par les cycles nécessite de revoir les entrées et sorties des véhicules.



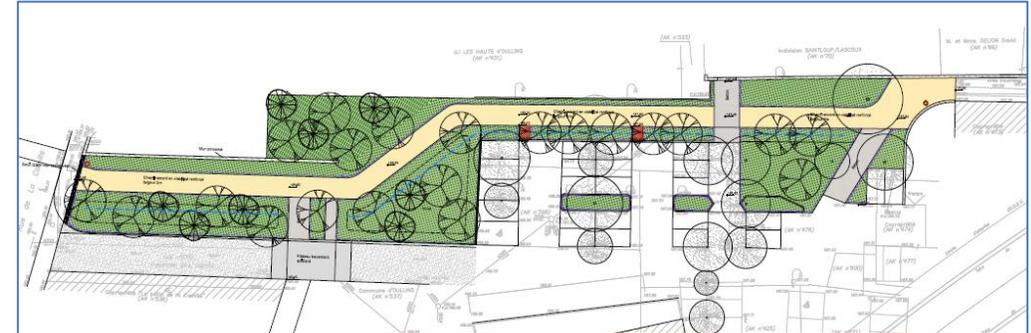
Rue Tupin - Oullins ©Google Street view

Projet connexe

La création d'une allée piétonne est prévue entre la rue Tupin et la rue de la Camille, au droit de la maison au 14 rue de la Camille, démolie par la Ville. Environ 15 places de stationnement devraient être supprimées.

Proposition

- La rue Tupin conserve sa vocation de zone de rencontre entre piétons, vélos et voitures.
- La circulation cycliste sur la future allée piétonne se fera au pas.



Plan projet de l'allée piétonne dans le parking de la Camille
©Graphyte

SCENARIO 1 – Rue de la Camille et rue Léon Bourgeois



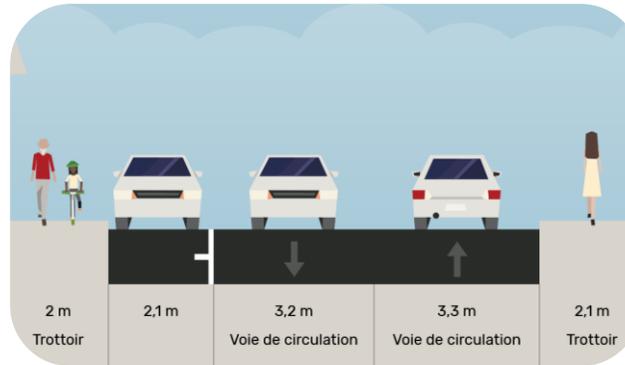
Rue de la Camille

Il est proposé l'intégration de l'itinéraire cyclable par marquage au sol sur cette portion de la rue de la Camille.

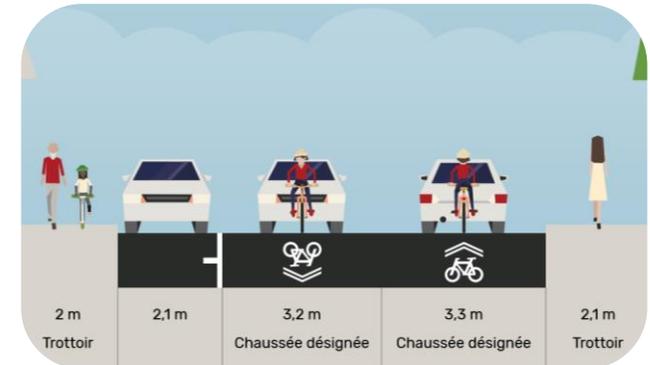


Rue de la Camille - Oullins ©Google Street view

Existant (au droit du parking de l'école)



Proposition

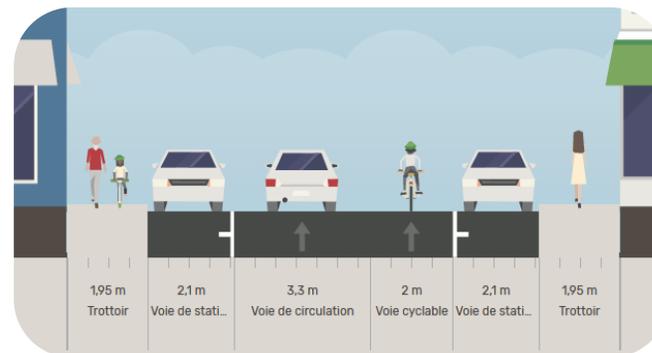


Rue Léon Bourgeois

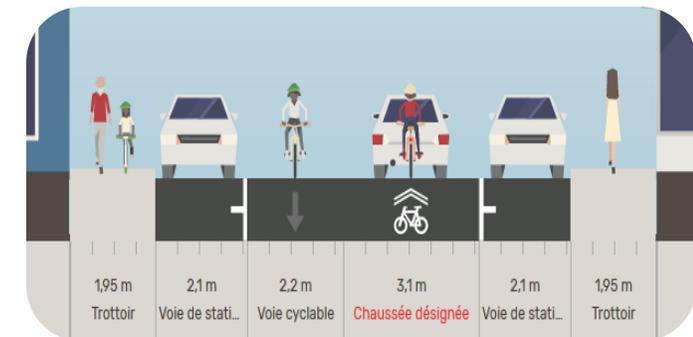
Aménagement envisagé : double-sens cyclable

- Dans le sens nord-sud (direction Saint-Genis-Laval), la circulation est partagée avec les voitures.
- Dans le sens sud-nord (direction Lyon), un double sens cyclable est signalé par marquage au sol.

Existant



Proposition



SCÉNARIO 1

LES EFFETS SUR LA CIRCULATION

Les conditions de circulation aujourd'hui aux heures de pointe du soir

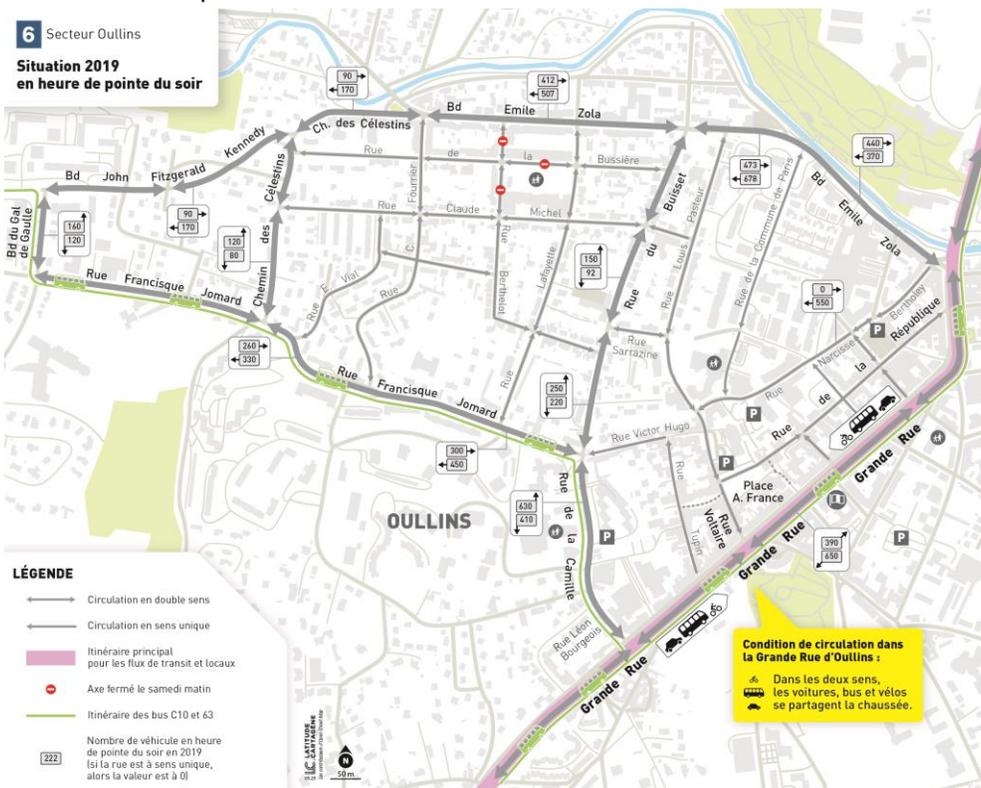
Dans la Grande Rue d'Oullins, les bus, voitures et vélos se partagent la chaussée dans les deux sens.

Entre la Grande Rue et le Chemin des Célestins, l'axe formé par la rue de la Camille et la rue Francisque Jomard est très fréquenté par les personnes qui souhaitent se rendre à Oullins Centre, vers Saint-Genis Laval ou vers Lyon en passant par la Grande Rue d'Oullins.

Les rues Francisque Jomard, Narcisse Bertholey et la partie est du bd Emile Zola atteignent 75 à 100% de leur capacité en termes de trafic.

6 Secteur Oullins

Situation 2019
en heure de pointe du soir



LÉGENDE

- ↔ Circulation en double sens
- Circulation en sens unique
- Itinéraire principal pour les flux de transit et locaux
- Axe fermé le samedi matin
- Itinéraire des bus C10 et 43

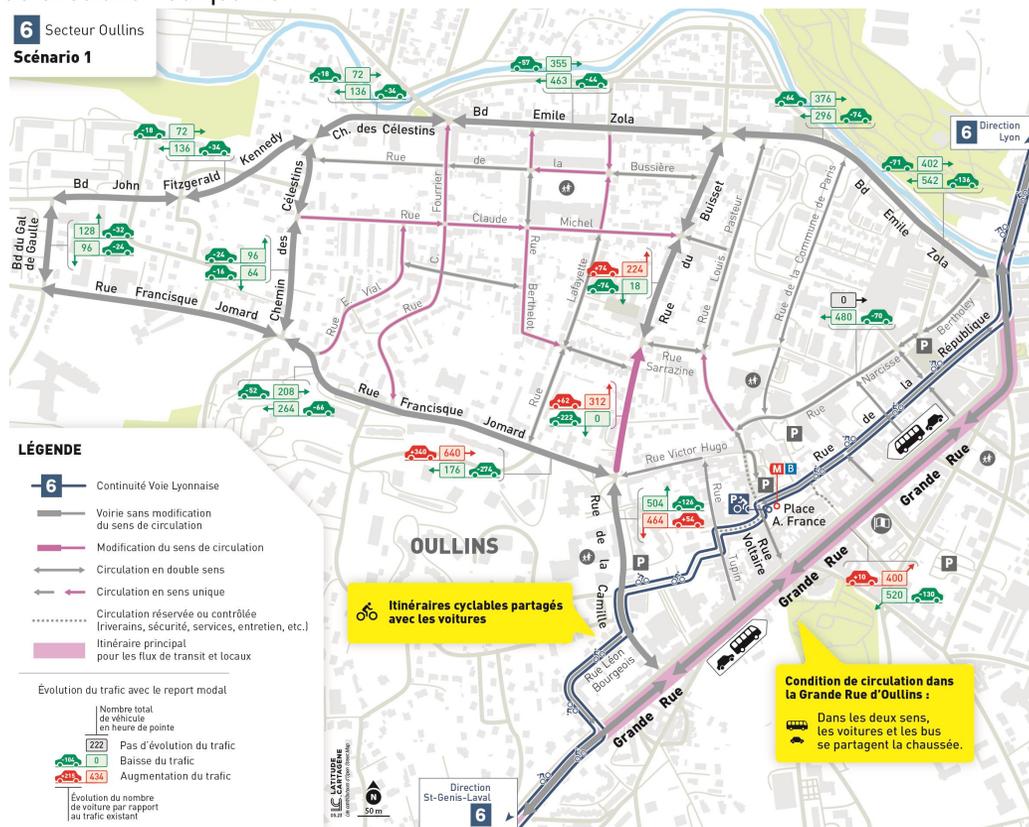
Nombre de véhicule en heure de pointe du soir en 2019 (si la rue est à sens unique, alors la valeur est à 0)

Condition de circulation dans la Grande Rue d'Oullins :
 Dans les deux sens, les voitures, bus et vélos se partagent la chaussée.

Demain, aux heures de pointe du soir

La rue Francisque Jomard est fortement congestionnée, suite aux modifications du plan de circulation du quartier.

6 Secteur Oullins
Scénario 1



LÉGENDE

- 6 Continuité Voie Lyonnaise
- Voirie sans modification du sens de circulation
- Modification du sens de circulation
- ↔ Circulation en double sens
- Circulation en sens unique
- ... Circulation réservée ou contrôlée (riverains, sécurité, services, entretien, etc.)
- Itinéraire principal pour les flux de transit et locaux

Évolution du trafic avec le report modal

222	Nombre total de véhicule en heure de pointe
134	Pas d'évolution du trafic
96	Baisse du trafic
134	Augmentation du trafic

Évolution du nombre de voitures par rapport au trafic existant

Itinéraires cyclables partagés avec les voitures

Condition de circulation dans la Grande Rue d'Oullins :
 Dans les deux sens, les voitures et les bus se partagent la chaussée.

Circulation et trafic scénario 1 aux heures de pointe du soir (en grand format page 93) ©Latitude Cartagène
 Carte également disponible en annexe

À retenir

- Pas de modification du plan de circulation, sauf dans le quartier de la Bussière.
- Réduction du nombre de voitures estimé à 20%.

MÉTROPOLE

GRAND LYON

Présentation du scénario 2

SCENARIO 2

Grande Rue

Existant

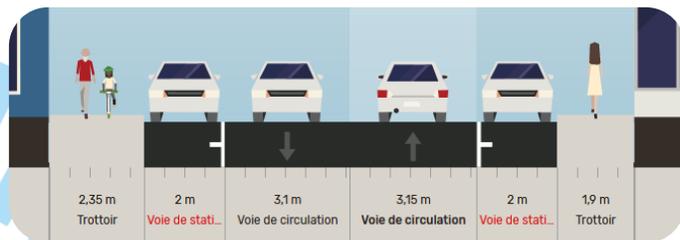
La Grande Rue d'Oullins présente aujourd'hui 1 voie de circulation mixte (automobiles, bus, vélo) dans chaque sens et des places de stationnement majoritairement situées côté ouest.



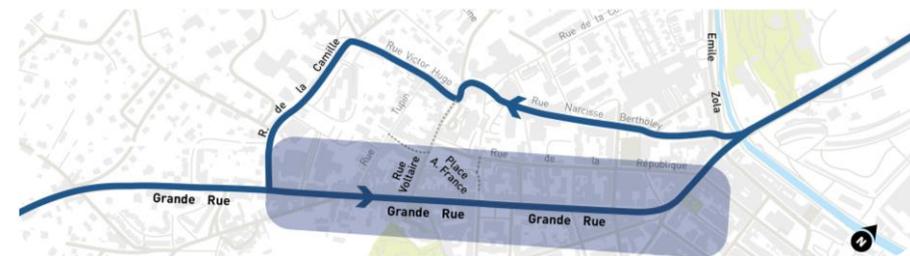
La Grande Rue – aujourd'hui
©Folia

Nord-ouest

Sud-est



La Grande Rue – aujourd'hui
©Streetmix



Proposition

Tracé dissocié de la VL6, pour les cycles

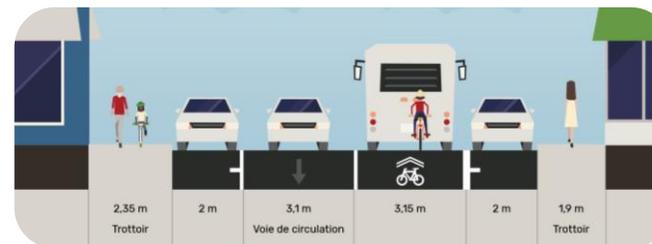
- Un couloir bus / vélos du sud vers le nord (vers Lyon), entre rue de la Camille et Zola.
- Sens nord-sud pour les voitures, bus (et vélos qui souhaitent rester sur la Grande Rue).
- Maintien des 16 places de stationnement et des places de livraison coté couloir bus (Est).
- Maintien de 34 places de stationnement et 5 places de livraisons coté ouest.



Perspective La Grande Rue – demain
©Folia

Nord-ouest

Sud-est

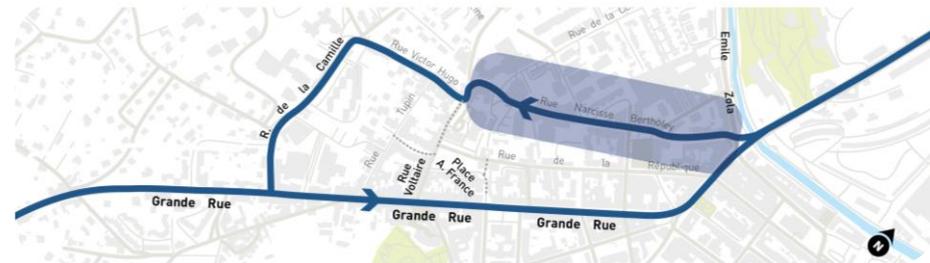


La Grande Rue – demain
©Streetmix

SCENARIO 2

Rue Narcisse Bertholey

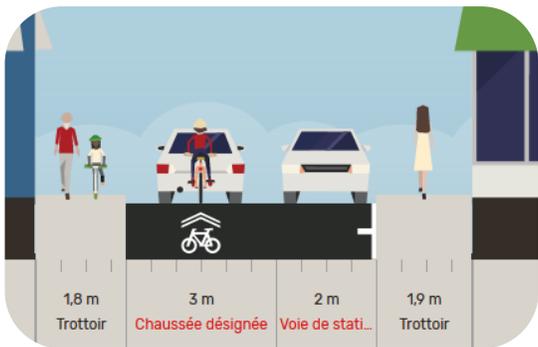
Le tracé dissocié des cycles passe par la rue Narcisse Bertholey pour le sens nord-sud (vers Saint-Genis-Laval).



Existant



Rue Narcisse Bertholey – aujourd’hui ©Folia



Rue Narcisse Bertholey – aujourd’hui ©Streetmix

Proposition

Entre Pont d’Oullins et la rue Marceau

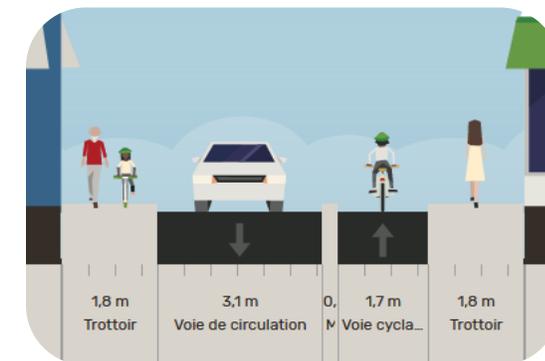
- Sur cette section de 200 mètres, le sens de circulation automobile est conservé, notamment pour desservir le parking Arlès-Dufour.
- La rue Bertholey est mise en tête-bêche* en lien avec la modification du plan de circulation (voir page 51). La faiblesse du trafic permet alors la création d’une vélorue* avec maintien des places de stationnement.

Entre la rue Marceau et la rue Voltaire

- Sur 280 mètres environ, la vélorue laisse place à une piste cyclable sécurisée dans le sens nord-sud (vers Saint-Genis-Laval).
- Les automobiles circulent dans le sens sud-nord uniquement (vers Lyon), sens inversé par rapport au sens actuel. L’accès aux parkings est maintenu.
- La suppression de 35 places de stationnement permet d’insérer une piste sécurisée pour le sens vélo nord-sud (vers Saint-Genis-Laval) tout en conservant les arbres.

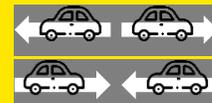


Perspective - Rue Narcisse Bertholey – demain ©Folia



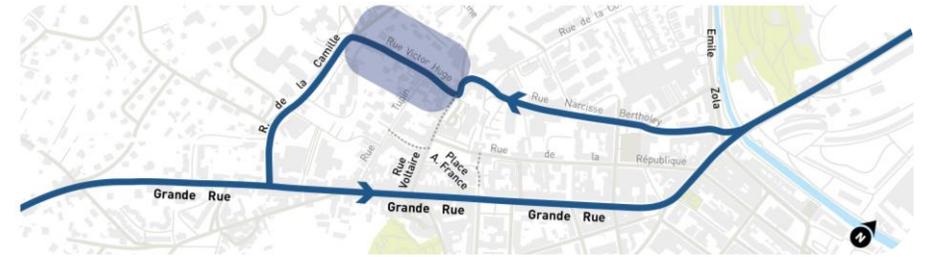
Rue Narcisse Bertholey – demain ©Streetmix

*Une rue en **tête-bêche** ne peut être traversée de bout en bout : elle est partagée en deux sens unique qui se font face ou se tournent le dos.



SCENARIO 2

Rue Voltaire et rue Victor Hugo



À partir de la rue Voltaire, toujours dans le sens nord-sud (vers Saint-Genis-Laval), la VL6 emprunte des axes peu fréquentés par les voitures, ce qui justifie un aménagement en vélorue* sur cette section d'environ 200 mètres.

Rue Voltaire

- Le trafic automobile concerne uniquement l'accès au parking de l'église.
- Cette courte section (30 m) peut être aménagée en vélorue*.



Rue Voltaire - Oullins ©Google Street view

Rue Victor Hugo

- Cette rue en impasse est conservée en zone de rencontre.

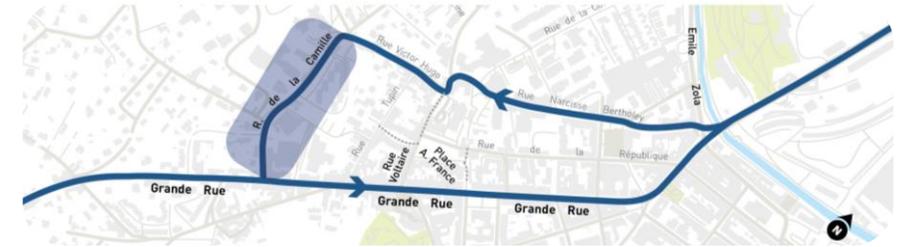


Rue Victor Hugo - Oullins ©Google Street view

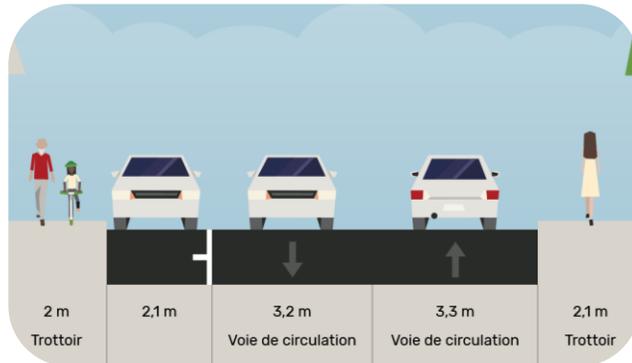
SCENARIO 2

Rue de la Camille

Depuis la rue Victor Hugo, le tracé se poursuit sur la rue de la Camille, une chaussée au profil plus large (10,8 m).

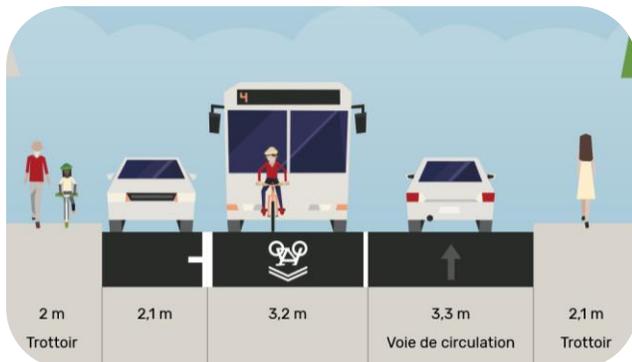


Existant (au droit du parking de l'école)



Rue de la Camille – aujourd'hui @Streetmix

Proposition



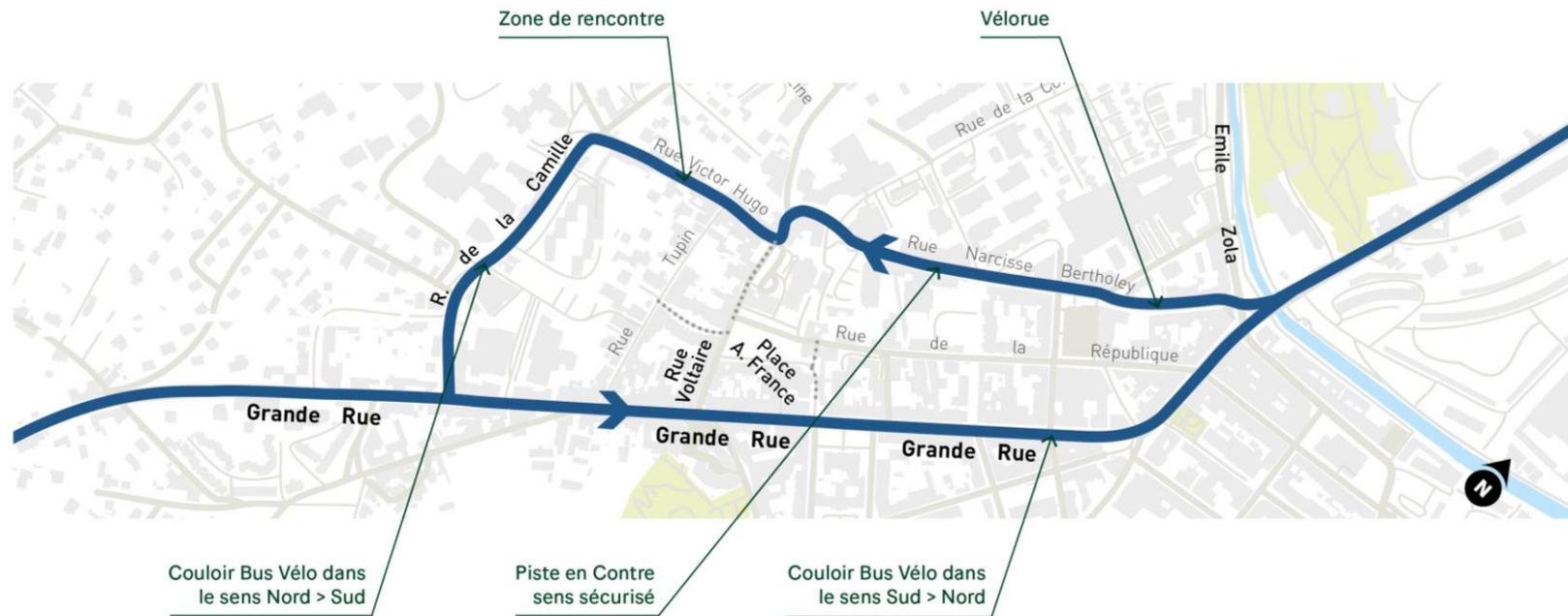
Rue de la Camille – demain @Streetmix

Proposition

Pour pouvoir améliorer la sécurité des vélos et la performance du bus 63 en direction de Lyon, **un couloir bus/vélo serait créé sur la rue de la Camille entre Jomard et la Grande rue** dans le sens nord-sud (vers la Grande Rue). La circulation des voitures se ferait uniquement dans le sens sud-nord.

- Les 7 places de stationnement existantes du côté du couloir bus/vélo sont conservées.
- Coté nord, la place réservée aux personnes à mobilité réduite (PMR) peut être conservée.
- L'école Notre-Dame du Bon Conseil bénéficiera d'une meilleure performance du 63, et conservera les places de stationnement devant l'établissement.

SCÉNARIO 2 - SYNTHÈSE CIRCULATION DES CYCLES



Tracé : un itinéraire dissocié pour les cycles

- Apaisement de la Grande Rue et amélioration de la performance des bus en direction de Lyon par la création d'un couloir bus/vélo.
- Vélorue puis piste vélos sécurisée sur Bertholey.
- Vélorue puis zone de rencontre sur Voltaire et Victor Hugo.
- Couloir bus/vélo rue de la Camille, apaisement de la rue à la hauteur de l'école.

Stationnement et cadre de vie

- Suppression de 35 places de stationnement dans la rue Bertholey
- Tous les accès voiture aux parkings publics sont maintenus

SCÉNARIO 2

CIRCULATION : QUELLE EST LA TENDANCE AUJOURD'HUI ?

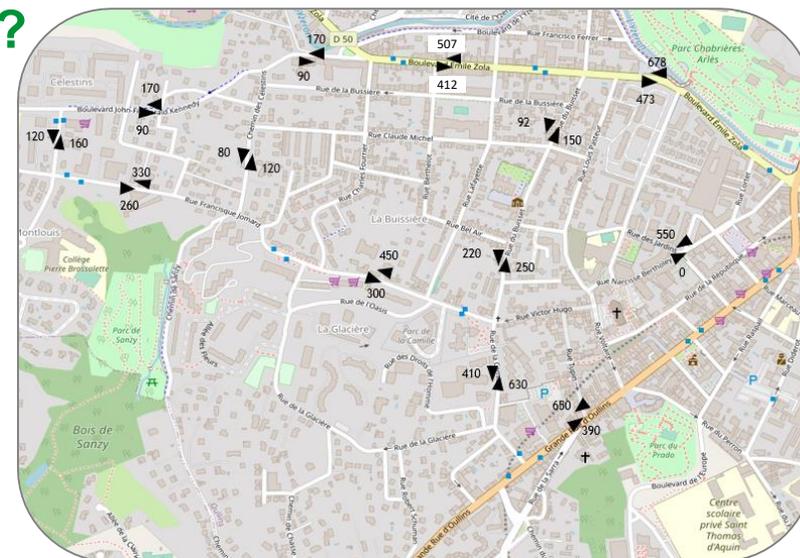
Évolution des conditions de circulation entre 2019 et 2023

Les études de mobilités présentées dans le présent dossier ont été réalisées sur la base des trafics mesurés en 2019.

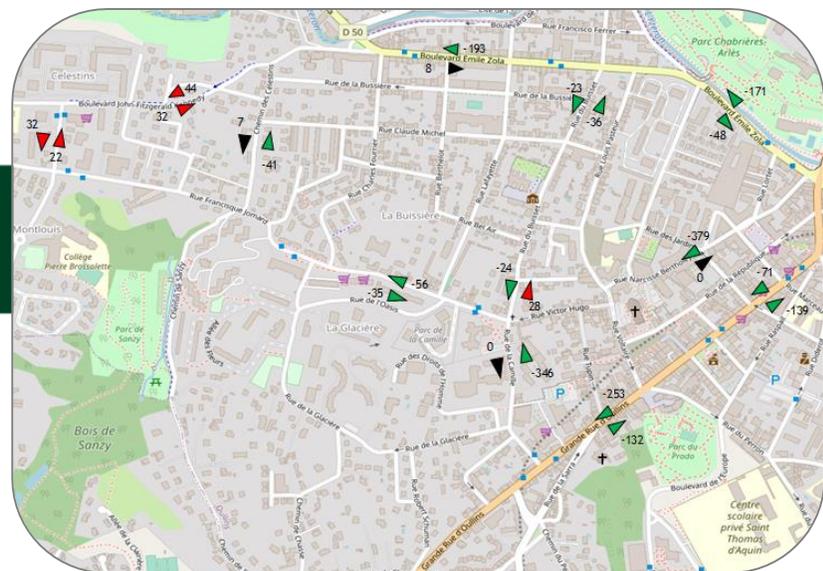
De nouveaux comptages ont été réalisés en février 2023 pour pouvoir observer la tendance depuis 2019.

En dehors de quelques légères augmentations localisées, notamment à l'Ouest (Kennedy et De Gaulle), les trafics montrent des **baisses significatives**, notamment :

- Entre -70 à -250 véhicules en heure de pointe sur la **Grande Rue** d'Oullins, soit de **-20 à -40 % du trafic 2019** ;
- Entre - 50 à - 200 véhicules en heure de pointe sur le **bd Emile Zola**, soit environ **-10% à -40% du trafic 2019**, notamment dans le sens est > ouest ;
- Environ - 350 véhicules en heure de pointe sur le sens sud > nord, sur la **rue de la Camille**, soit environ **-55% du trafic 2019** ;
- Environ - 380 véhicules sur la **rue Bertholey**, soit environ **-70% du trafic 2019** ;
- Entre - 35 à - 55 véhicules sur **Jomard**, soit environ **-8% à -20% du trafic 2019**.



Trafic en 2019 (en nombre de véhicules pour l'heure de pointe du soir)@Explain

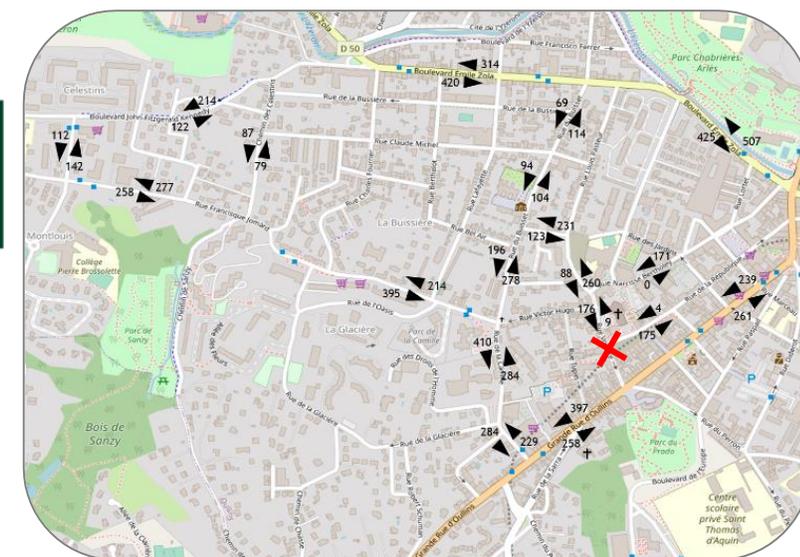


Évolution du trafic entre 2019 et 2023 (en nombre de véhicules pour l'heure de pointe du soir)@Explain

À retenir

Avec les baisses de trafic importantes constatées depuis 2019, le report modal est d'ores et déjà en cours à Oullins !

Avec l'arrivée du Metro B en centre-ville et des Voies Lyonnaises à Oullins, un report modal de 33% est donc réaliste.



Trafic en 2023 (en nombre de véhicules pour l'heure de pointe du soir)@Explain

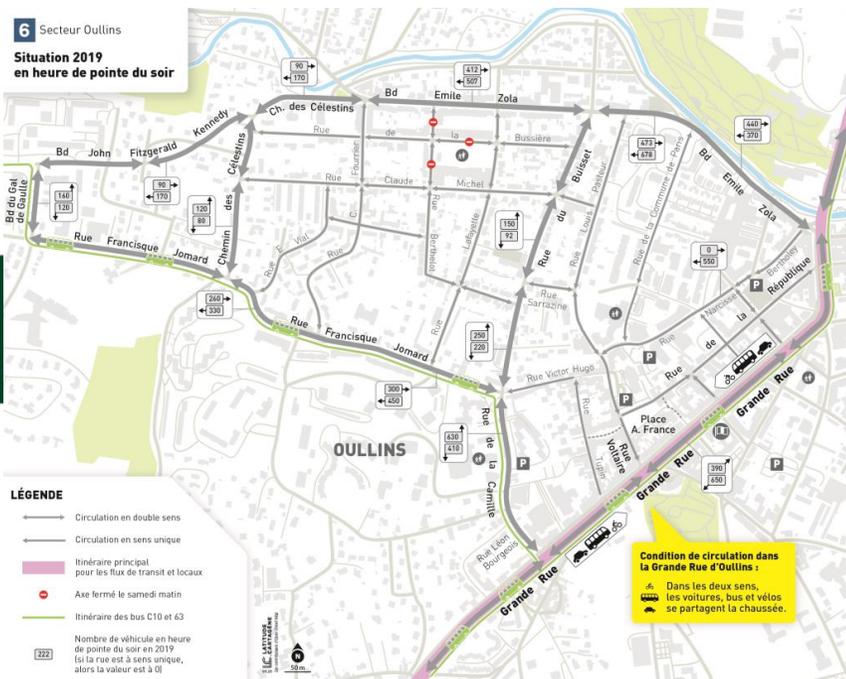
SCÉNARIO 2

LES EFFETS SUR LA CIRCULATION AUTOMOBILE

Les conditions de circulation aujourd'hui aux heures de pointes

Dans la Grande Rue d'Oullins, les bus, voitures et vélos se partagent la chaussée dans les deux sens.

Entre la Grande Rue et le Chemin des Célestins, l'axe formé par la rue de la Camille et la rue Francisque Jomard est très fréquenté par les personnes qui souhaitent se rendre à Oullins Centre, vers Saint-Genis Laval ou vers Lyon en passant par la Grande Rue d'Oullins. Les rues Francisque Jomard, Narcisse Bertholey et la partie est du bd Emile Zola atteignent 75 à 100% de leur capacité en termes de trafic.



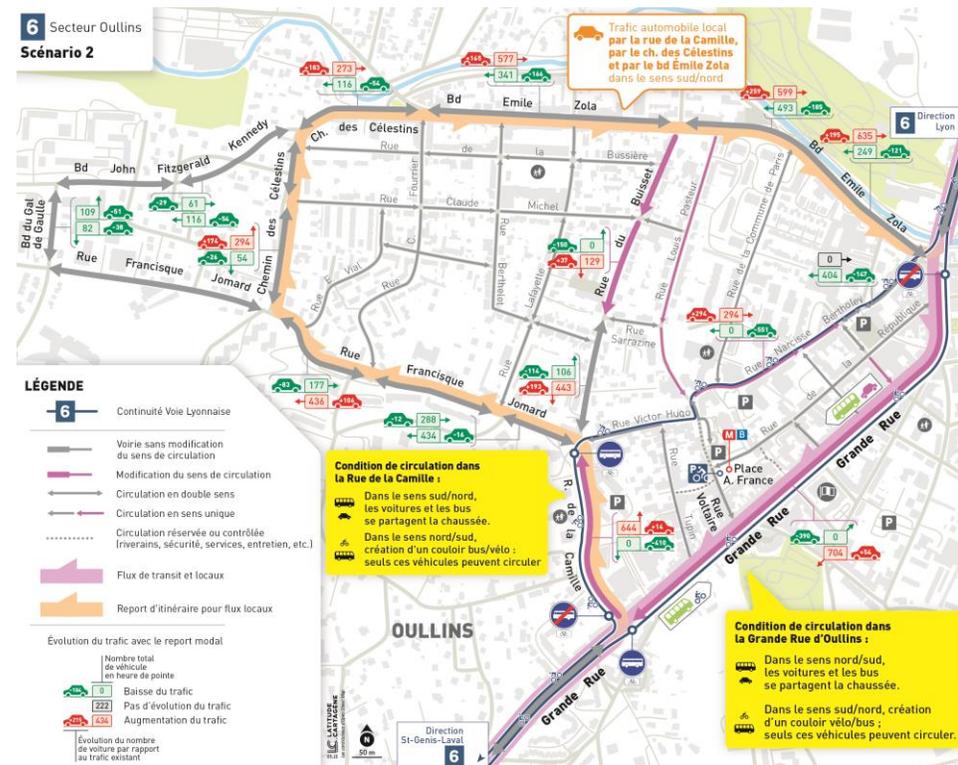
Circulation et trafic aujourd'hui ©Latitude Cartagène

Demain, aux heures de pointe du soir (en grand format p94)

- Bd Emile Zola (secteur Pont d'Oullins) : risque de congestion important. Le phasage des feux pourra être modifié pour réduire la congestion en heure de pointe.
- Rue de la Camille : risque de congestion important. Le phasage des feux pourra être modifié pour réduire la congestion en heure de pointe.
- La Grande Rue est apaisée et les traversées piétonnes sont plus sereines.
- Amélioration de la performance de la ligne 63 sur la rue de la Camille.

À retenir
Modification du plan de circulation (Grande Rue, rue de la Camille, rue Narcisse Bertholey, quartier de la Bussière).

Réduction du nombre de voiture estimé à 33%.
La circulation automobile restante est reportée vers le chemin des Célestins (ou en variante, par Charles de Gaulle puis Kennedy) et le Bd Emile Zola.



Circulation et trafic scénario 2 (page 94 en grand format) ©Latitude Cartagène

SCENARIO 2

FOCUS SUR LES EFFETS POUR LA GRANDE RUE

Commerces de la Grande Rue

- Toutes les places de stationnement et de livraison de la Grande Rue sont conservées.
- L'accès à tous les parkings du centre ville est maintenu.
- Le sens de la rue Narcisse Bertholey est en partie inversé pour que les voitures venant du sud puissent rejoindre le parking Arles Dufour.

Amélioration des transports en commun

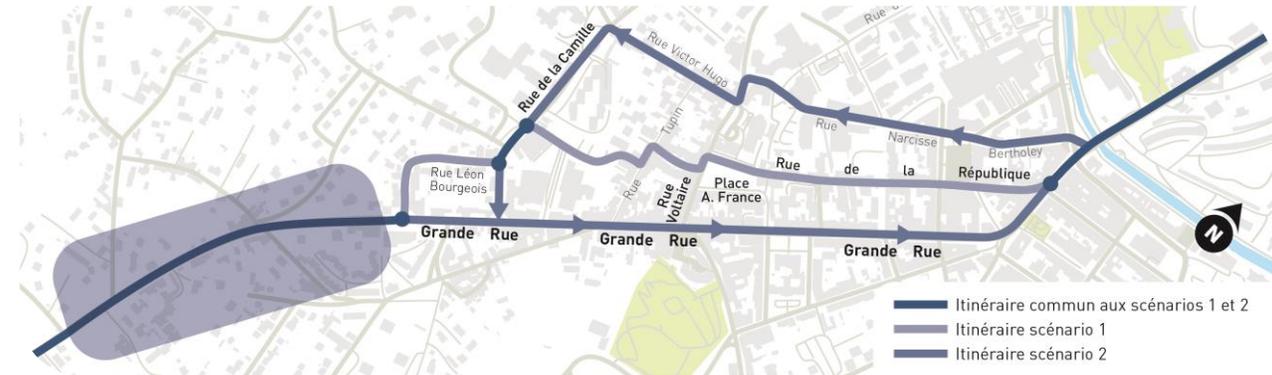
→ La régularité et l'efficacité des bus empruntant la Grande Rue (C10, 63, etc.) est améliorée avec **une réduction de moitié du temps de parcours** en direction de Lyon: 3 mn toute la journée contre un temps de trajet actuel allant jusqu'à 6,5 minutes. Ce sont plus de 15 000 voyageurs par jour qui pourront en bénéficier.



Perspective de La Grande Rue – demain ©Folia

VL6 sur la Grande Rue, après la rue de la Camille

SCENARIO 1 ET 2 – APRÈS LA RUE DE LA CAMILLE



Grande Rue (après le croisement avec la rue de la Camille jusqu'à Saint-Genis Laval)

- Situation actuelle : bandes cyclables bilatérales (1 bande de 1,4 m large de chaque côté de la chaussée).
- Aménagements envisagés : insertion de la VL6 côté ouest sur 2,80 m de large, séparée du flux automobile et sécurisée.
- L'insertion est pensée pour maintenir 25 places de stationnement côté est.

Projet d'aménagement du giratoire de Gadagne – ©SCE



Comparaison des scénarios

COMPARAISON DES 2 SCÉNARIOS

Enjeux	Scénario 1	Scénario 2
Améliorer le confort des piétons	Conflits (rue PJ Martin notamment, avec les piétons se rendant au Métro)	Mise en sens unique pour les voitures : traversées plus sécurisées, cheminements plus agréables
LVL6 - offrir une alternative cyclable de qualité	N'atteint pas les objectifs des Voies Lyonnaises, notamment d'améliorer la sécurité des cycles. Pas de sécurisation sur Grande Rue et rue de la Camille, passage par une aire piétonne et une allée piétonne , et sur République et Bourgeois, un sens avec la circulation voiture et double sens cyclable (non sécurisé).	Dérogation au programme cadre des Voies Lyonnaises: <ul style="list-style-type: none"> • Couloir Bus Vélo dans le sens Sud→Nord • Vélorue, contre-sens sécurisé, zone de rencontre et couloir Bus/ Vélo dans le sens Nord→ Sud
Améliorer la performance des bus	Sans impact	Couloirs bus/vélo sur la Grande Rue (bus C10, C7, 63, 78, et 88) et sur la rue de la Camille (bus 63)
Apaiser le quartier de la Bussière	Apaisement du quartier de la Bussière	Apaisement du quartier de la Bussière
Apaiser la Grande Rue	Sans impact	Mise en sens unique pour les voitures
Circulations automobiles pour l'itinéraire Sud < Nord	Peu d'impact	+ 2 km pour les automobilistes résiduels venant du sud
Stationnement	Conservation des places de stationnement	35 places supprimées sur la rue Bertholey
Arbres	Aucun arbre impacté	Aucun arbre impacté

PROPOSITION D'EXPÉRIMENTATION



Métropole de Lyon – © Thierry Fournier

Afin de bénéficier des modifications de comportement en termes de mobilité, induites par les grands projets ci-dessous :

- Prolongement du métro B : ouverture station Oullins Centre
- Réaménagement de la place Anatole France et de la modification rue Voltaire
- Mise en place de la Restructuration du Réseau de Bus avec l'arrivée du Métro B
- Restructuration des cars du Rhône avec l'arrivée du Métro B
- Ouverture de la station Vélo en gare d'Oullins
- Fermeture du P+R d'Oullins
- Plan d'apaisement Bussière

Une **phase d'expérimentation** pourrait être proposée à partir de 2024.

La méthodologie resterait à préciser (enquêtes clients des commerces et usagers de l'espace public, comptages piétons, vélo et voitures sur différents axes, utilisation des transports en commun, vacance des commerces, etc.)

Les améliorations seraient évaluées et, le cas échéant, la situation initiale pourra être rétablie.

L'apaisement du quartier Bussière

APAISER LE QUARTIER BUSSIÈRE

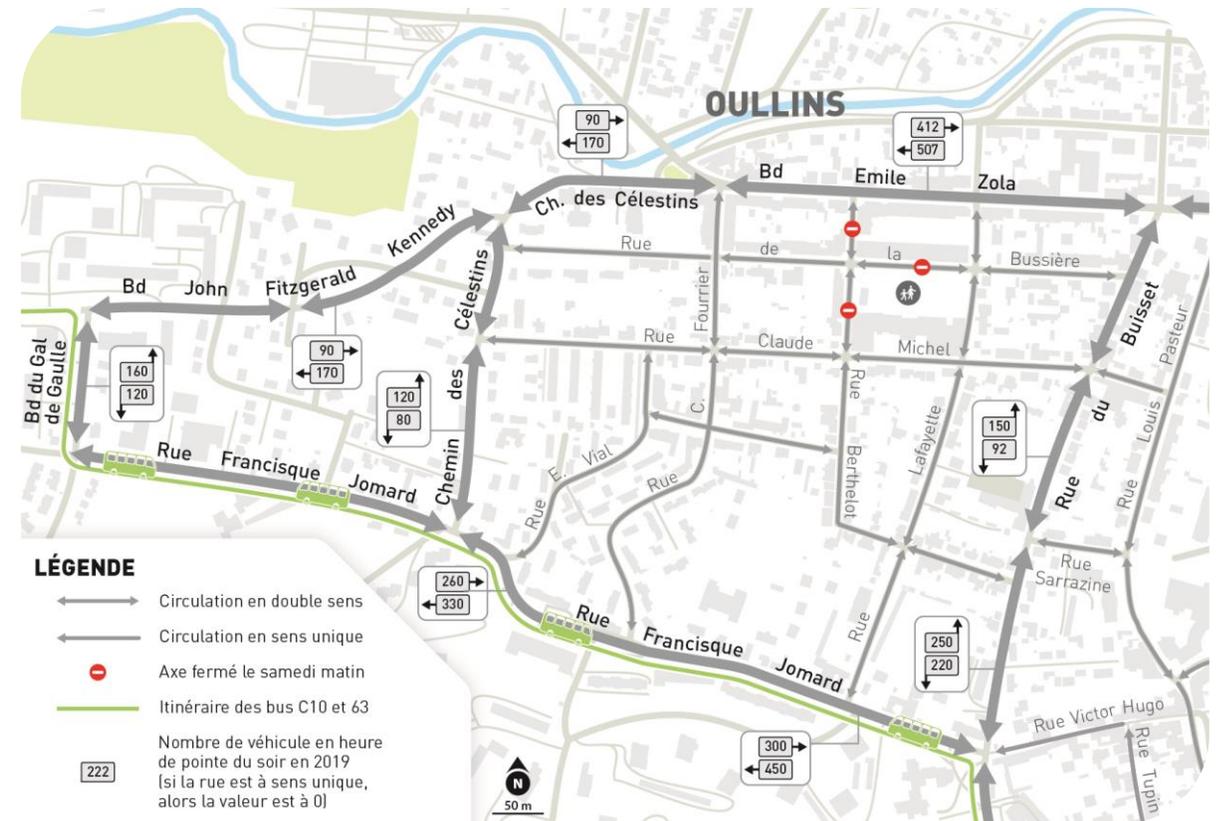
Circulations : une situation à améliorer

Afin de réduire le trafic au cœur du quartier de la Bussière, cause de nuisances pour ses habitants, la Métropole de Lyon et la mairie d'Oullins proposent de mettre en sens unique la majorité des rues dans un rectangle compris entre Célestins, Jomard, Buisset et Zola.

- Le plan de circulation proposé en cœur de quartier est identique pour les 2 scénarios (sauf pour les rues Buisset et Pasteur).
- Des modifications pourront y être apportées, suivant les échanges des ateliers et le bilan de la concertation.
- Les mises en sens unique de ces rues seront l'occasion de créer des bandes cyclables.

Quel que soit le scénario, l'aménagement d'un cheminement cyclable est compatible avec l'apaisement du quartier.

SITUATION ACTUELLE



Circulation en heure de pointe du soir en 2019
@Latitude Carthagène

APAISER LE QUARTIER BUSSIÈRE

Quel report du trafic restant ?

Dans le **scénario 2**, la modification du plan de circulation pourrait permettre d'atteindre l'objectif de environ 33% de réduction de la circulation automobile (en faveur d'autres moyens de transport).
 La mise à sens unique partiel de la rue du Buisset orienterait le reste du trafic sud-nord (se dirigeant vers Lyon) vers l'ouest du quartier de la Bussière, via le chemin des Célestins. Une variante par Charles de Gaulle et Kennedy est également possible.

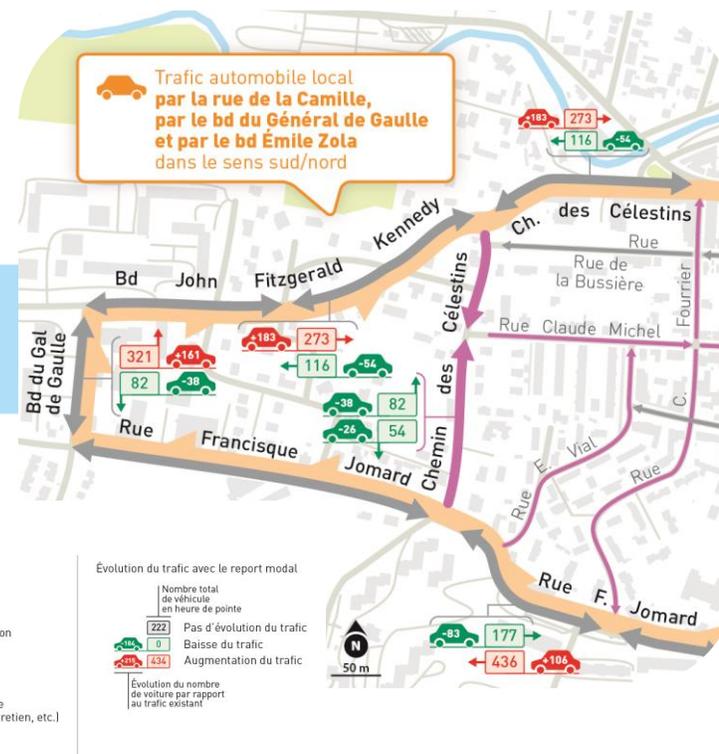
Scénario 2 : Itinéraire principal par le Chemin des Célestins

- +1,6 km
- Le chemin des Célestins reste à double sens



Scénario 2 : Variante avec itinéraire principal par le boulevard du Général de Gaulle

- +2,3 km
- Circulation en « tête bêche » sur le chemin des Célestins



La rue du Buisset est apaisée dans les deux cas.

Les étapes à venir

PARLONS-EN !



 **2 ateliers pour regarder les propositions de plus près**

Le 13 juin en salle Raspail de la Mairie d'Oullins

Le 16 juin en salle Raspail de la Mairie d'Oullins

 **Une réunion publique**

Le 22 mai à la Salle des Fêtes du Parc Chabrières

Inscrivez-vous sur la plateforme jeparticipe.grandlyon.com
(ouverture des inscriptions à la réunion publique le 15 mai et
aux ateliers le 29 mai)

MÉTROPOLE

GRAND LYON

CALENDRIER PRÉVISIONNEL



Aménagement de la Voie Lyonnaise n°5 à Oullins (Arrêté n° 2023-05-05-R0361)

AMÉNAGEMENT DE LA VOIE LYONNAISE 5

Arrêté d'ouverture de la concertation préalable

ARRETE N° 2023-05-05-R-0361

Commune(s) : Oullins

Objet : Aménagement de la Voie Lyonnaise n° 5 ouest entre le carrefour route de Brignais et l'avenue de l'Aqueduc de Beaunant et la connexion à la Voie Lyonnaise n° 3 au niveau de la passerelle SNCF - Ouverture et modalités de la concertation

Service : Délégation Urbanisme et mobilités - Direction Maîtrise d'ouvrage urbaine

n° provisoire 8844

Métropole de Lyon

n° provisoire 8844

2

Les principales orientations d'aménagement sont de rééquilibrer fortement l'usage de l'espace public pour y intégrer les politiques publiques métropolitaines suivantes :

- proposer une alternative à la mobilité carbonée, permettant l'amélioration de la qualité de l'air et la lutte contre les nuisances sonores,
- offrir un espace public sécurisé, favorable à la pratique des modes actifs piétons (marchabilité de l'espace public) et cyclistes,
- maintenir voire améliorer la qualité de desserte par les transports en commun,
- végétaliser l'espace public (qualité urbaine, lutte contre les îlots de chaleur urbains) lorsque cela est possible.

Article 2 - Périmètre du projet

Le périmètre du projet est compris entre le carrefour route de Brignais et avenue de l'Aqueduc de Beaunant et la connexion à la Voie Lyonnaise n° 3 au niveau de la passerelle SNCF, à Oullins, matérialisé sur le plan en annexe.

Article 3 - Modalités de la concertation

Une information du public est assurée durant toute la phase de concertation sur le projet, par la mise à disposition d'un dossier de concertation préalable et d'un registre destiné à recueillir les commentaires du public aux heures habituelles d'ouverture (hors jours fériés) :

- à l'Hôtel de Métropole, à l'accueil, 20 rue du Lac à Lyon 3ème,
- à la Mairie d'Oullins, place Roger Salengro.

Le dossier de concertation préalable est également disponible sur le site institutionnel www.grandlyon.com, rubrique "Une Métropole en actions", sous-rubrique "Projets urbains", page "Participation du public", ainsi que sur la plateforme jeparticipe.grandlyon.com.

Le dossier de concertation préalable comprend :

- le présent arrêté approuvant l'ouverture et les modalités de la concertation préalable,
- le plan de périmètre,
- une notice de présentation fixant les objectifs du projet,
- un cahier destiné à recueillir les observations du public.

Les observations peuvent également être déposées sur la boîte mail concertation.viSoullins@grandlyon.com.

Article 4 - Durée de la concertation

La concertation sera ouverte pour une durée d'environ 5 semaines, entre mi-mai et mi-Juillet 2023.

Article 5 - Pendant toute la durée de la concertation, le présent arrêté, le plan de périmètre et un avis administratif seront publiés par tous procédés en usage à la Métropole et à la Mairie d'Oullins.

Un avis indiquant les dates d'ouverture et de clôture de la concertation sera inséré dans un journal local.

À l'issue de la concertation, il sera rendu compte du bilan de celle-ci par délibération de la Métropole.

Article 6 - Le présent arrêté peut faire l'objet d'une contestation devant le Tribunal administratif de Lyon dans un délai de 2 mois à compter de la publication du présent arrêté.

Le Président de la Métropole de Lyon,

Vu le code général des collectivités territoriales et, notamment, son article L 3611-3 ;

Vu le code de l'urbanisme et, notamment, le 3° de l'article L 103-2 et le 2° de l'article R 103-1 ;

Vu l'arrêté du Président de la Métropole n° 2023-02-28-R-0128 du 28 février 2023 donnant délégation de signature à monsieur Fabien Bagnon, Vice-Président ;

Considérant que la Métropole a en charge la maîtrise d'ouvrage de l'aménagement de la ligne 5 des Voies Lyonnaises, entre le carrefour route de Brignais et l'avenue de l'Aqueduc de Beaunant et la connexion à la Voie Lyonnaise n° 3 au niveau de la passerelle SNCF, à Oullins ;

Considérant que cette concertation est obligatoire et qu'il appartient au Président de la Métropole de fixer les objectifs poursuivis et les modalités de la concertation, conformément au 2° de l'article L 103-3 du code de l'urbanisme ;

arrête

Article 1 - Objectifs de la concertation et du projet

Les objectifs de cette concertation sont :

- de fournir une information claire sur le projet d'aménagement des espaces publics,
- de permettre l'expression des attentes, des idées et des points de vue,
- d'optimiser ce projet dans ses objectifs et dans les réponses à apporter.

AMÉNAGEMENT DE LA VOIE LYONNAISE 5

Arrêté d'ouverture de la concertation préalable

Métropole de Lyon

n° provisoire 8844

3

Article 7 - Une copie du présent arrêté sera adressée à madame le Maire d'Oullins.

Article 8 - La Directrice générale est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera applicable après publication et transmission au représentant de l'État dans le département.

Lyon, le 5 mai 2023

Pour le Président,
le Vice-Président délégué,

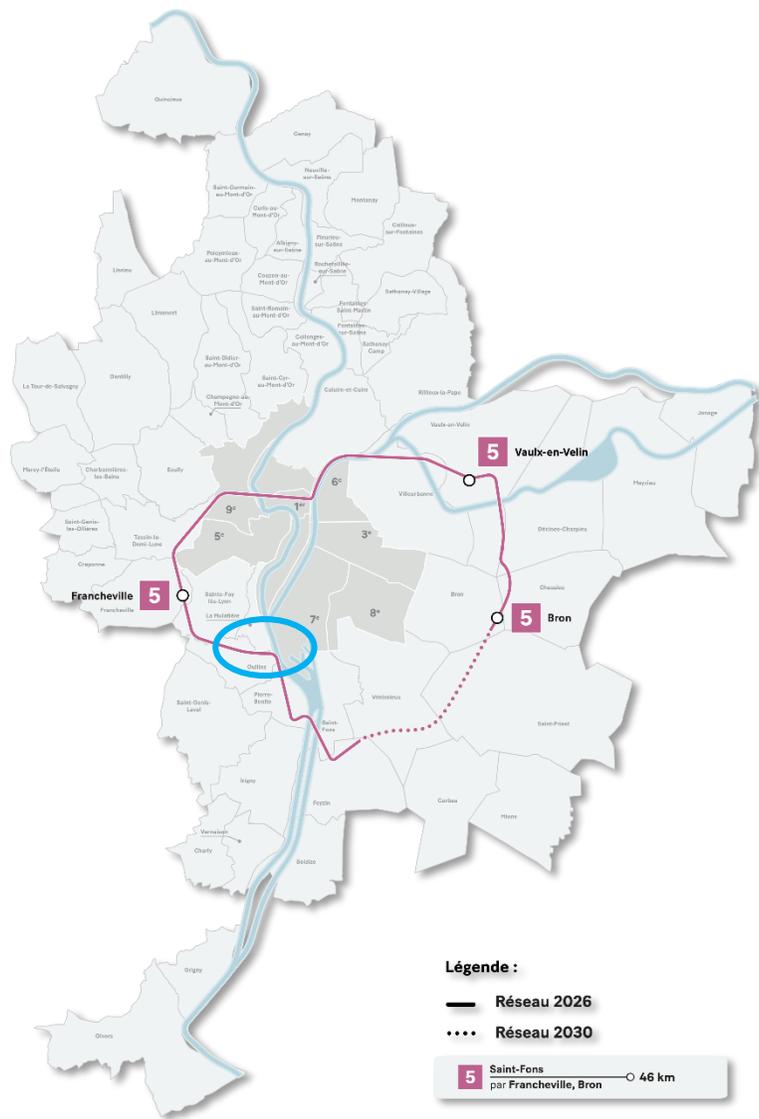
Signé

Fabien Bagnon

Publié le : 5 mai 2023

Accusé de réception en préfecture :
069-200048077-20230505-306671-AR-1-1
Date de télétransmission : 5 mai 2023
Date de réception préfecture : 5 mai 2023

LA LIGNE VL5 DANS SON ENSEMBLE

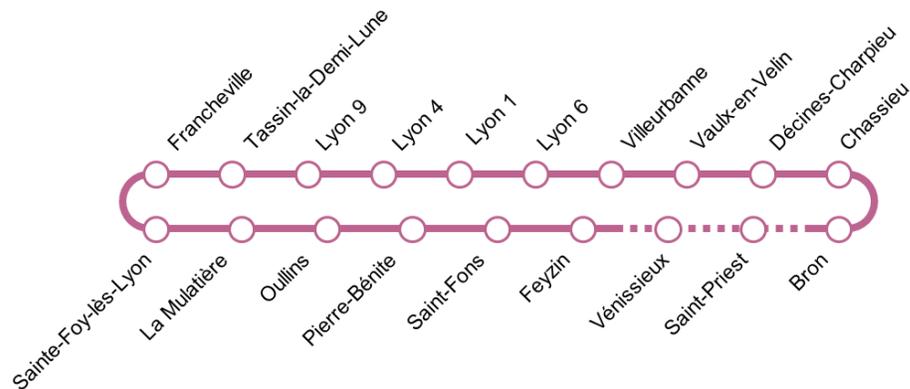


En 2026, la ligne 5 (VL5) des Voies Lyonnaises reliera Bron à Feyzin en passant par Chassieu, Décines-Charpieu, Vaulx en Velin, Villeurbanne, Lyon 6^e, Lyon 9^e, Tassin-la Demi-Lune, Sainte-Foy-lès-Lyon, Francheville, Oullins, Pierre-Bénite et Saint-Fons, sans passer par le centre de Lyon. À terme, cette boucle sera fermée en reliant Bron et Feyzin par Vénissieux et Saint-Priest, formant ainsi un linéaire de 46 km qui desservira les communes de la 1^{ère} couronne en passant par le tunnel de la Croix-Rousse et à travers le quartier de Vaise.

Comme toutes les autres lignes, la VL5 s'insère dans le réseau des transports en commun. En reliant les communes périphériques entre elles sur un modèle de « périphérique cyclable », ce nouvel axe complète le réseau des Voies Lyonnaises où les lignes passent majoritairement par le centre-ville.

La VL5 s'appuie sur des projets connexes, notamment à Vaulx-en-Velin et Villeurbanne, où elle longe une partie du futur tracé du T9 dont la mise en circulation est prévue pour 2026.

Le périmètre de la VL5 concerné par la présente concertation démarre à l'ouest d'Oullins, à l'intersection entre la route de Brignais et l'avenue de l'Aqueduc de Beaunant et se termine là où passe la Voie Lyonnaise 3 (VL3) au niveau de la passerelle SNCF sur l'Yzeron, à proximité de la gare d'Oullins.

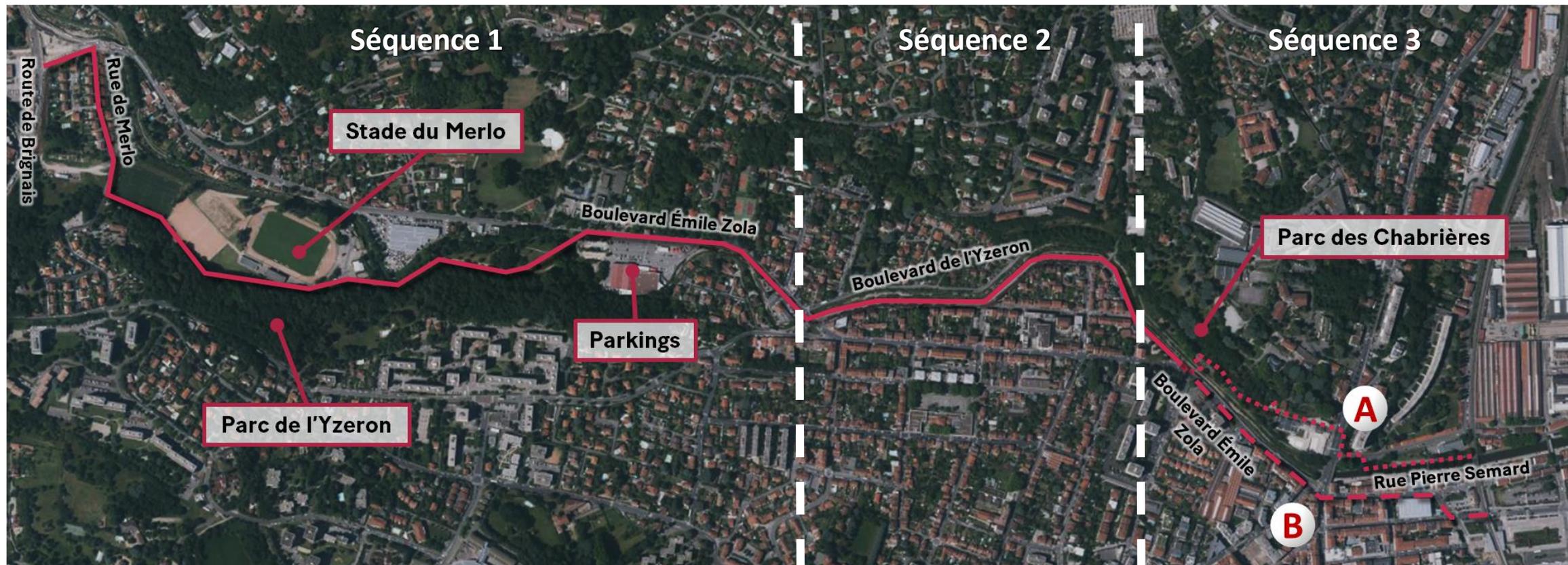


MÉTROPOLE

GRAND LYON

Propositions d'aménagement

Situation des séquences



L'itinéraire proposé pour la VL5 a été étudié en cohérence avec l'étude globale de mobilité sur Oullins. Le tracé proposé avec ses variantes est donc compatible, en termes d'aménagement et de circulation, avec les aménagements proposés pour l'apaisement des circulations à Oullins.

Séquence 1 : Route de Brignais – Pont Blanc

Séquence 1 : Route de Brignais – Pont Blanc

Tronçon 1 : Avenue de l'Aqueduc de Beaunant & rue de Merlo

Existant

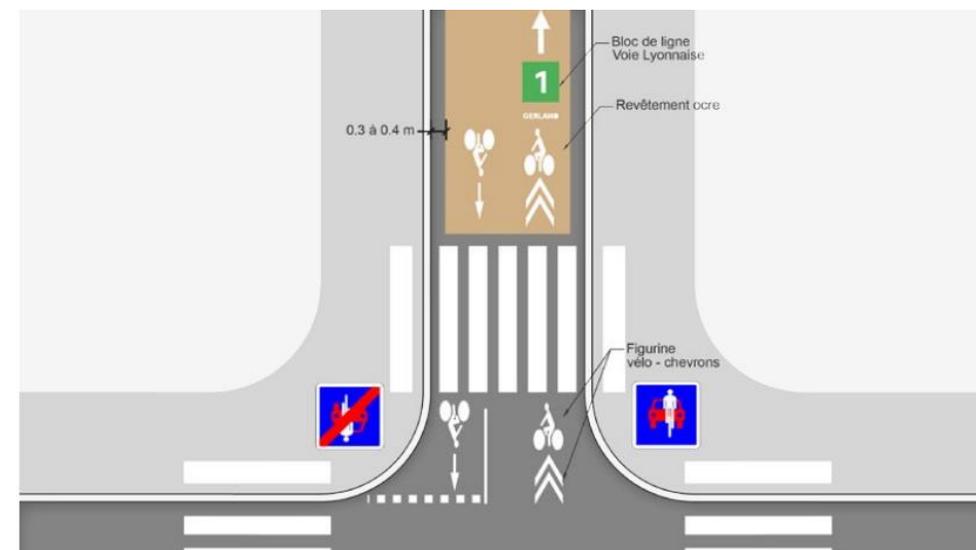
La rue de Merlo est une rue à double-sens en zone 30, elle dessert des habitations.

Proposition

- Réalisation d'une piste bidirectionnelle sur le côté Sud de l'avenue de l'aqueduc de Beaunant, entre le carrefour avec la route de Brignais et la rue de Merlo
- Passage de la rue de Merlo en vélorue*, maintien du double-sens de circulation avec passage prioritaire des cyclistes dans les deux sens.



Rue de Merlo



Programme-cadre des voies lyonnaises : Principe d'aménagement d'une vélorue

* Une **vélorue** est une voie partagée entre les vélos et les voitures, avec possibilité d'accueillir un trafic automobile faible (moins de 1 000 véhicules/ sens et vitesse limitée à 30 km/h). Les vélos y sont prioritaires.

MÉTROPOLE

GRAND LYON

Séquence 1 : Route de Brignais – Pont Blanc



a



b



Tronçon 2 : Parc Naturel de l'Yzeron / Stade du Merlo

Existant

Entre la rue de Merlo et l'extrémité est du stade, il existe des cheminements au nord et au sud de la clôture séparant le parc des berges de l'Yzeron et le stade du Merlo.

À l'est du stade du Merlo, une piste en stabilisé de 2 m de large finit par une passerelle sur l'Yzeron.

Proposition

- Mise en œuvre d'une voie verte entre 2 m et 3 m de large sur les cheminements du parc ou du stade dont le revêtement est à définir
- Passage de la piste au plus proche du stade
- Modification des horaires du parc

MÉTROPOLE

GRAND LYON

Séquence 1 : Route de Brignais – Pont Blanc

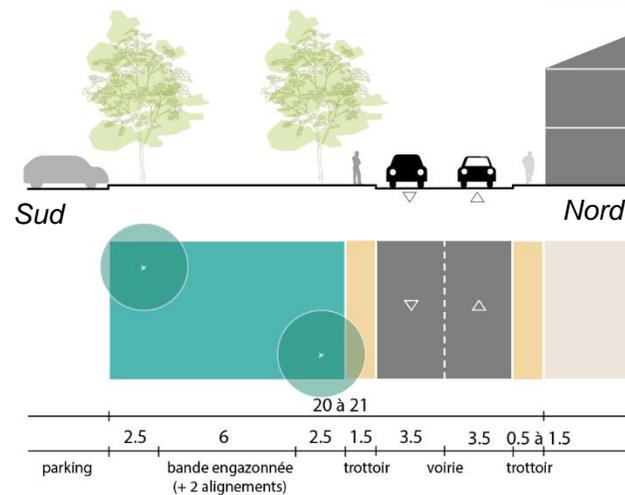
Tronçon 3 : Boulevard Emile Zola Ouest

Existant

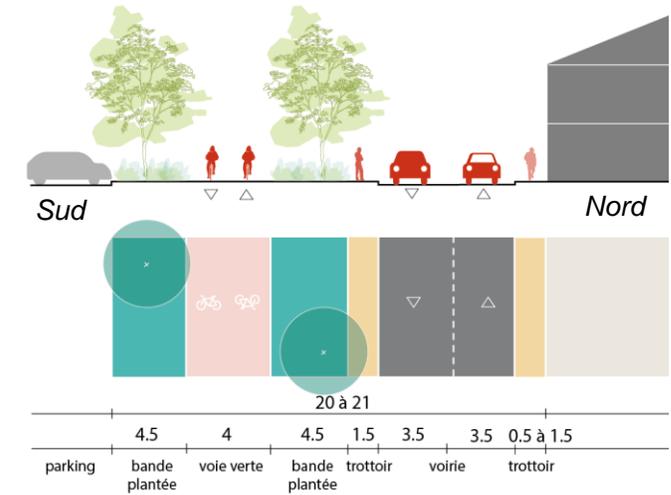
Aucun aménagement cyclable existant

Proposition au droit du parking du parc

- Insertion d'une voie verte de 4 m de large entre les arbres d'alignement



Existant



Proposition

Séquence 1 : Route de Brignais – Pont Blanc

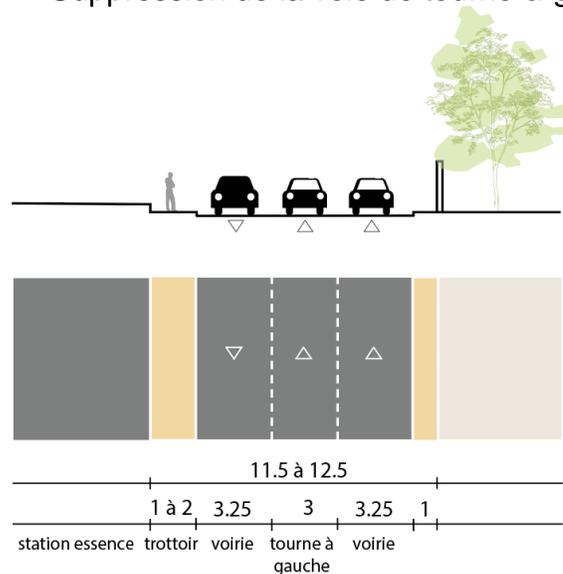
Tronçon 3 : Boulevard Emile Zola Ouest

Existant

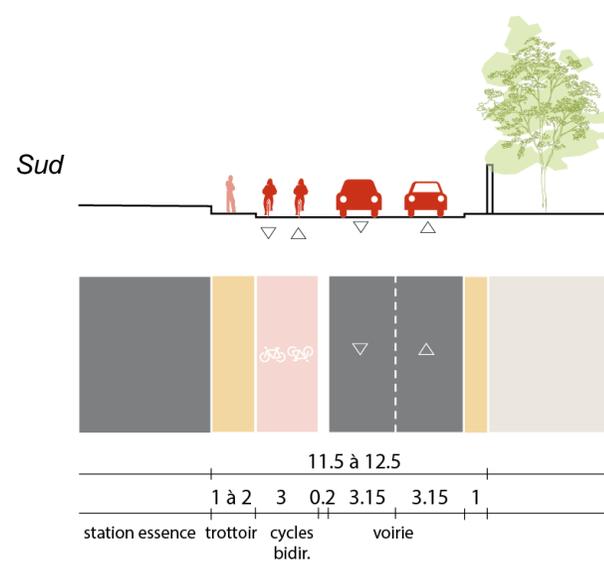
Aucun aménagement cyclable existant

Proposition au droit du parking du supermarché

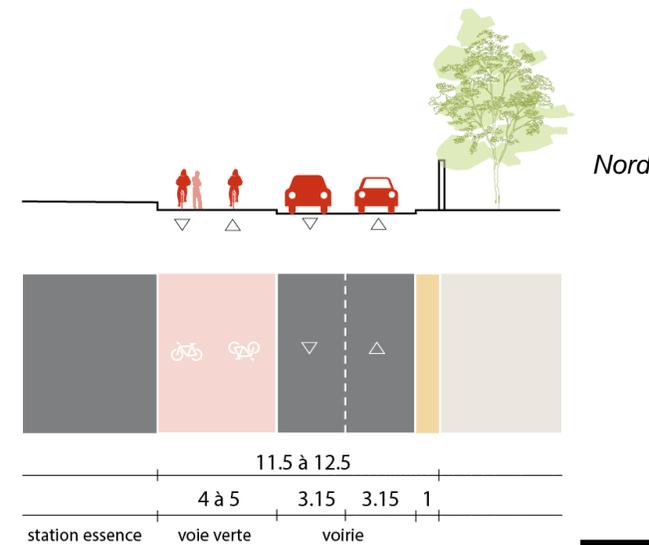
- Insertion d'une voie verte de 4 à 5 m de large, ou d'une piste bidirectionnelle de 3 m de large
- Maintien du double sens de circulation
- Suppression de la voie de tourne-à-gauche



Existant



Proposition
Piste bidirectionnelle



Proposition
Voie verte



Séquence 1 : Route de Brignais – Pont Blanc

Tronçon 3 : Boulevard Emile Zola Ouest

Existant



Perspective d'aménagement



Séquence 1 : Route de Brignais – Pont Blanc

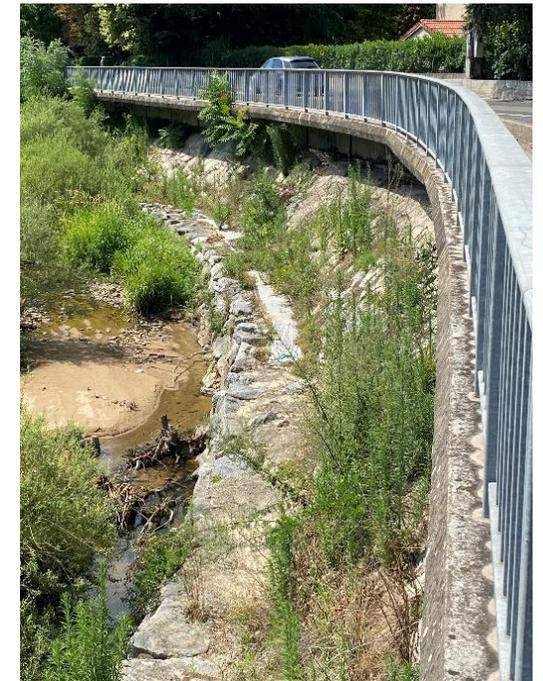
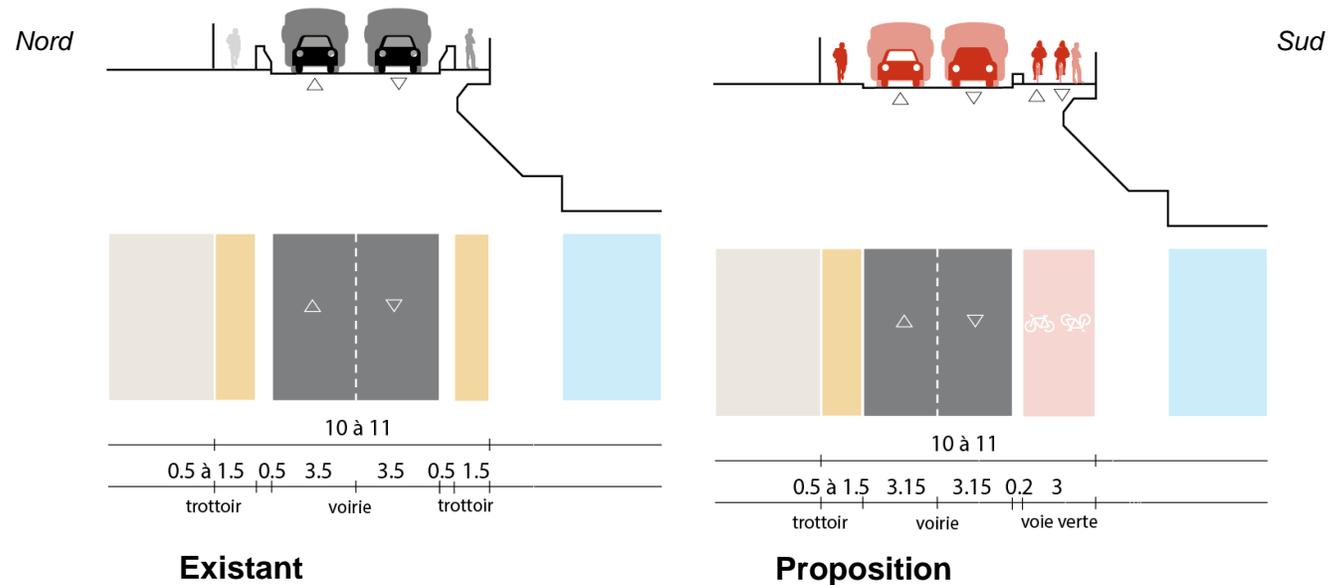
Tronçon 3 : Boulevard Emile Zola Ouest

Existant

Aucun aménagement cyclable existant. Le trottoir est en encorbellement.

Proposition au niveau de l'encorbellement

- Insertion d'une voie verte de 3 m sans élargissement de l'encorbellement (la solution avec encorbellement a été étudiée mais écartée car elle se révèle techniquement trop complexe)
- Réduction de la voirie à 6,30 m
- Extension de la limitation à 30 km/h sur cette section



Séquence 1 : Route de Brignais – Pont Blanc

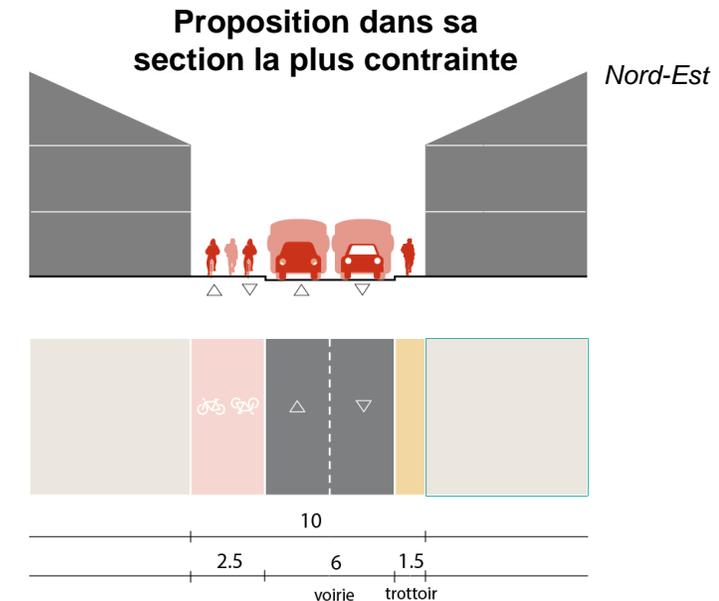
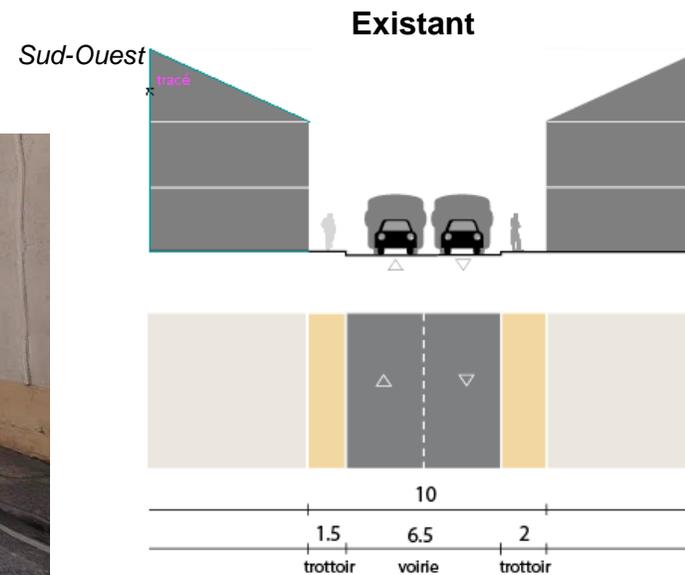
Tronçon 4 : Boulevard Emile Zola jusqu'au Pont Blanc

Existant

Aucun aménagement cyclable existant.

Proposition :

- Mise en œuvre d'une voie verte de 3 m, avec réduction à 2,5 m sur une longueur de 60 m
- Réduction ponctuelle de la chaussée jusqu'à 6 m
- Réduction ponctuelle du trottoir nord à 1,5 m
- Extension de la limitation à 30 km/h sur cette section



Séquence 1 : Route de Brignais – Pont Blanc

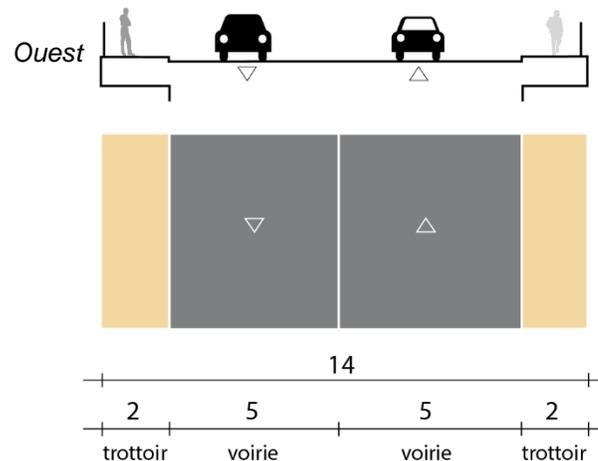
Tronçon 5 : Boulevard Emile Zola jusqu'au Pont Blanc

Existant

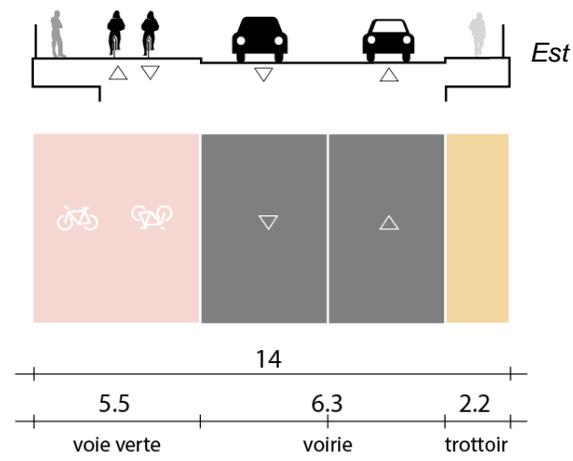
Sur ce tronçon il n'y a pas d'aménagement cyclable existant.

Proposition

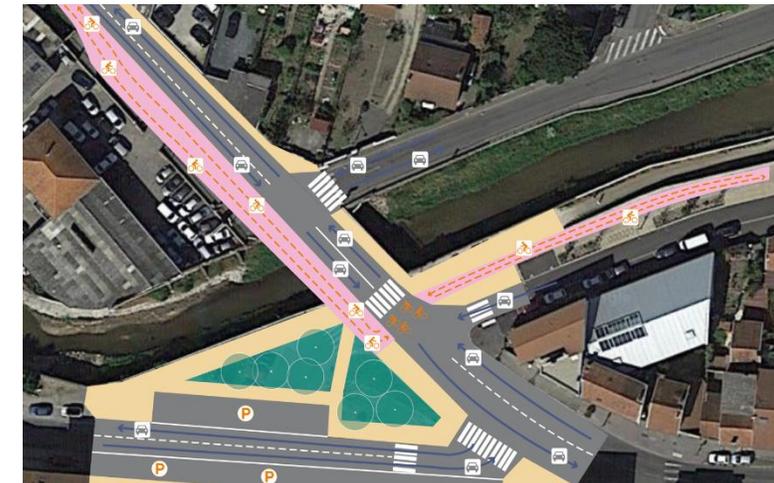
- Mise en œuvre d'une voie verte de 3 m minimum, avec réduction à 2,50 m sur une longueur de 10 m
- Réduction ponctuelle de la chaussée jusqu'à 6 m
- Réduction ponctuelle du trottoir nord à 1,5 m
- Extension de la limitation à 30 km/h sur cette section



Profil existant sur le pont



Proposition sur le pont



Raccord pont/boulevard

Séquence 2 : Boulevard de l'Yzeron

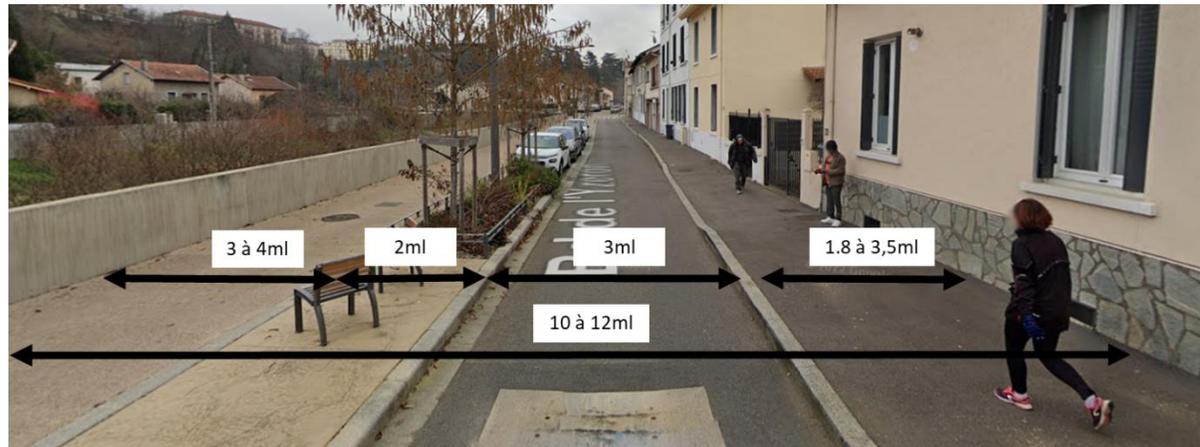
Séquence 2 : Boulevard de l'Yzeron

Existant

L'aménagement sur le boulevard de l'Yzeron est une voie verte récemment mise en œuvre, d'une largeur supérieure ou égale à 3 m.

Proposition

- Maintien de l'existant
- Améliorations ponctuelles et labellisation Voies Lyonnaises
- Modification de l'implantation de la station Velo'v



Existant



Station Velo'v

Séquence 3 : A partir du Boulevard de l'Yzeron → 2 scénarios

Séquence 3 : A partir du Boulevard de l'Yzeron

Les études effectuées ont conduit à proposer deux scénarios pour le tracé de la VL5 à partir du boulevard de l'Yzeron. Le premier scénario passe au nord de l'Yzeron et le deuxième au sud.

Scénario A - Nord de l'Yzeron

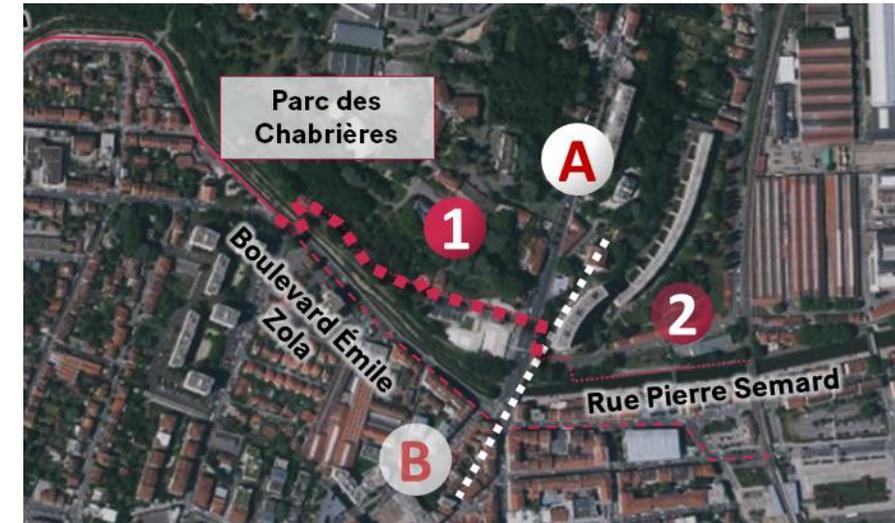
Le premier scénario est découpé en 2 tronçons : il emprunterait d'abord le parc des Chabrières puis la berge au nord de l'Yzeron.

Tronçon 1 : Parc Chabrières

Existant : Cheminements à travers le parc derrière la piscine municipale.

Proposition :

- Passage d'une voie verte dans le parc Chabrières-Arles
- Utilisation des cheminements existants passant au-dessus de la piscine municipale
- Modification des horaires du parc



Séquence 3 : A partir du Boulevard de l'Yzeron

Scénario A - Nord de l'Yzeron

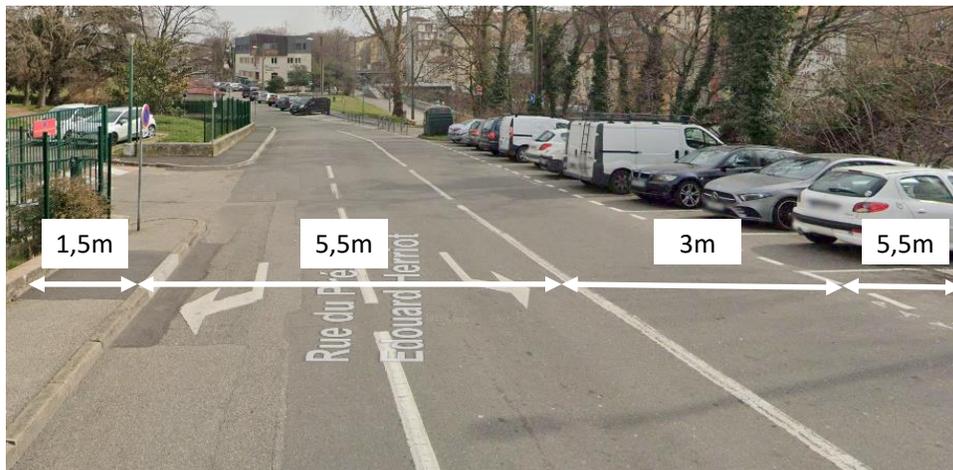
Tronçon 2 : Berge nord

Existant

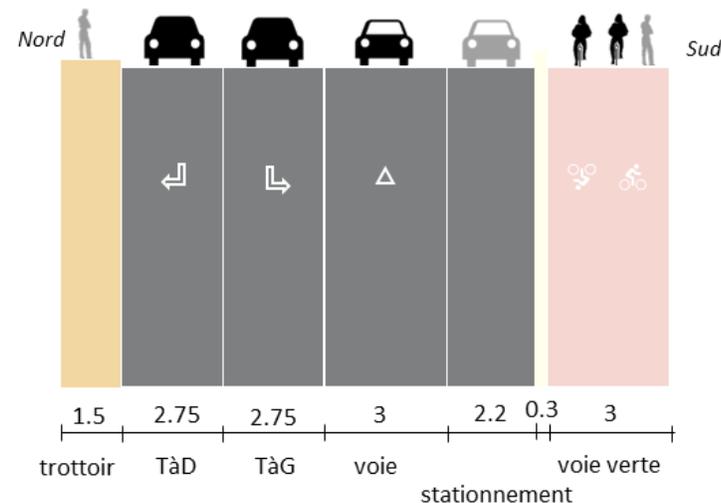
L'itinéraire déboucherait sur la Grande Rue, puis passerait rue Edouard Herriot et rejoindrait la berge nord de l'Yzeron, où le cheminement est large d'environ 4,50 m, en passant par la rampe existante.

Proposition sur la rue Edouard Herriot :

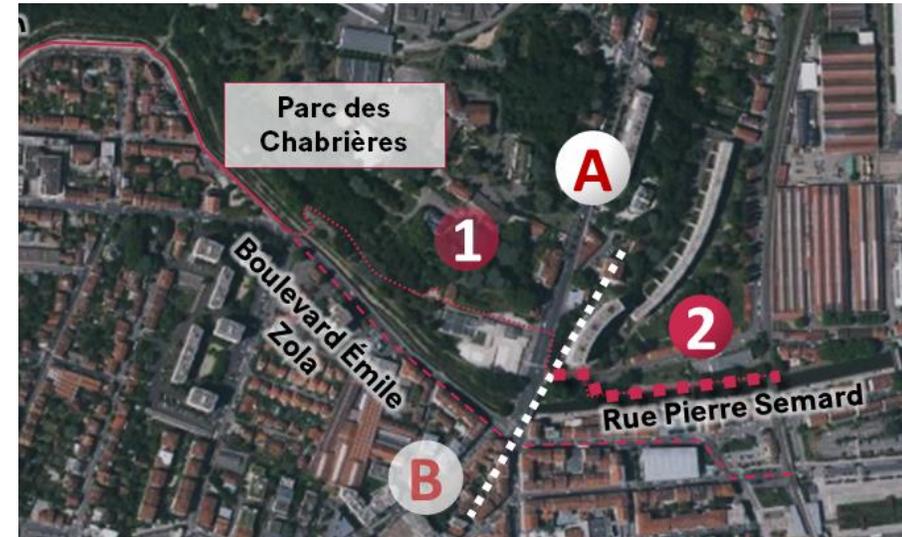
- Rue Edouard Herriot :
 - Création d'une voie verte de 3 m : 20 places de parking en bataille seraient remplacées par une dizaine de place en stationnement longitudinal
 - Conservation du tourne-à-droite et du tourne-à-gauche
- Utilisation de la rampe existante (largeur 2,50 m)
- Sur les berges : mise en œuvre de signalisation indiquant une voie verte



Existant rue Edouard Herriot



Proposition

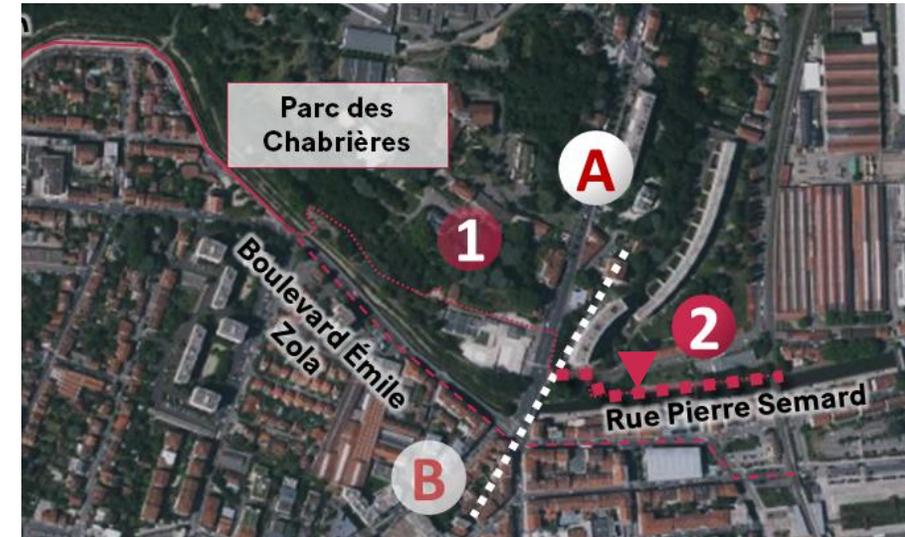


Rampe existante depuis la rue E. Herriot

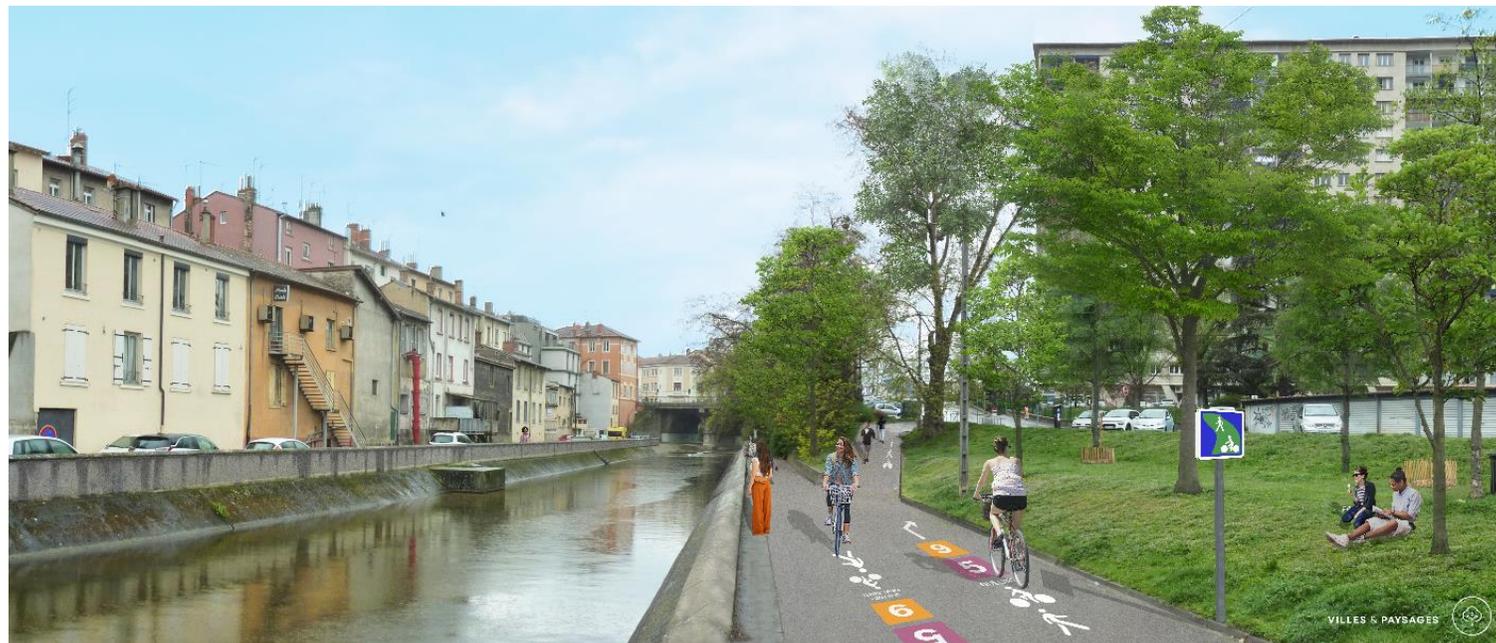
Séquence 3 : A partir du Boulevard de l'Yzeron

Scénario A - Nord de l'Yzeron
Tronçon 2 : Berge nord

Existant



Perspective d'aménagement



Séquence 3 : A partir du Boulevard de l'Yzeron

Scénario B - Sud de l'Yzeron Tronçon 1 : Boulevard Émile Zola

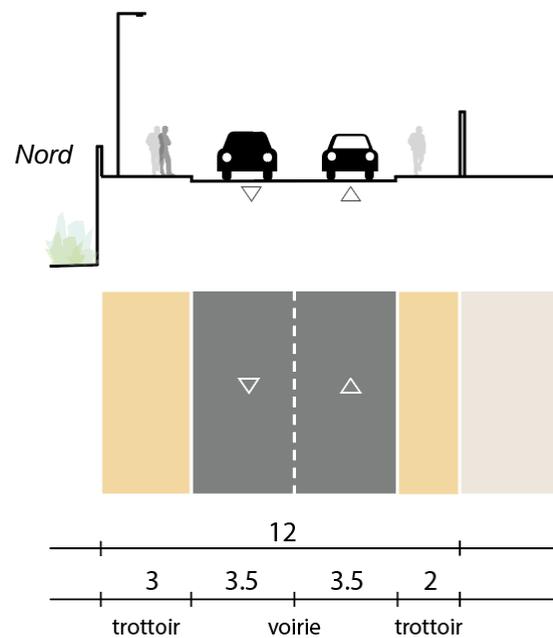
Le second scénario est découpé en 3 tronçons : il emprunterait d'abord le boulevard Emile Zola, puis la rue Pierre Sémard et enfin l'avenue du Rhône.

Existant

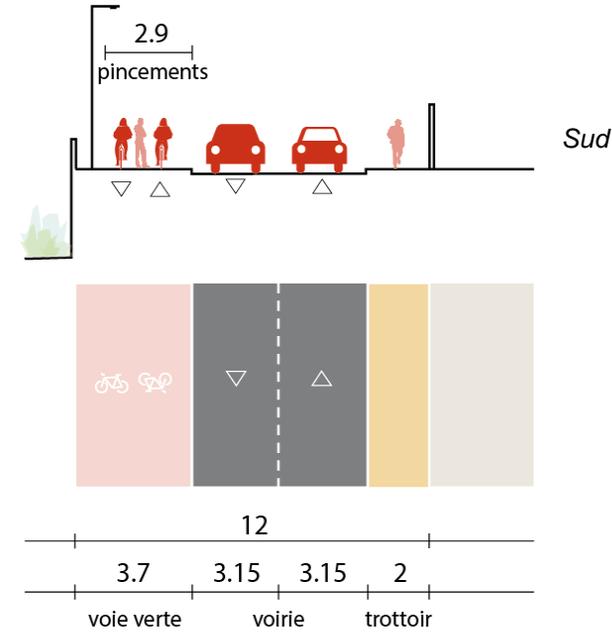
Aucun aménagement cyclable existant.

Proposition :

- Création d'une voie verte de 3,7 m sur le trottoir Nord, avec des pincements ponctuels au droit des candélabres notamment
- Conflits probables au niveau de l'arrêt de bus Pont d'Oullins



Existant



Proposition

Séquence 3 : A partir du Boulevard de l'Yzeron

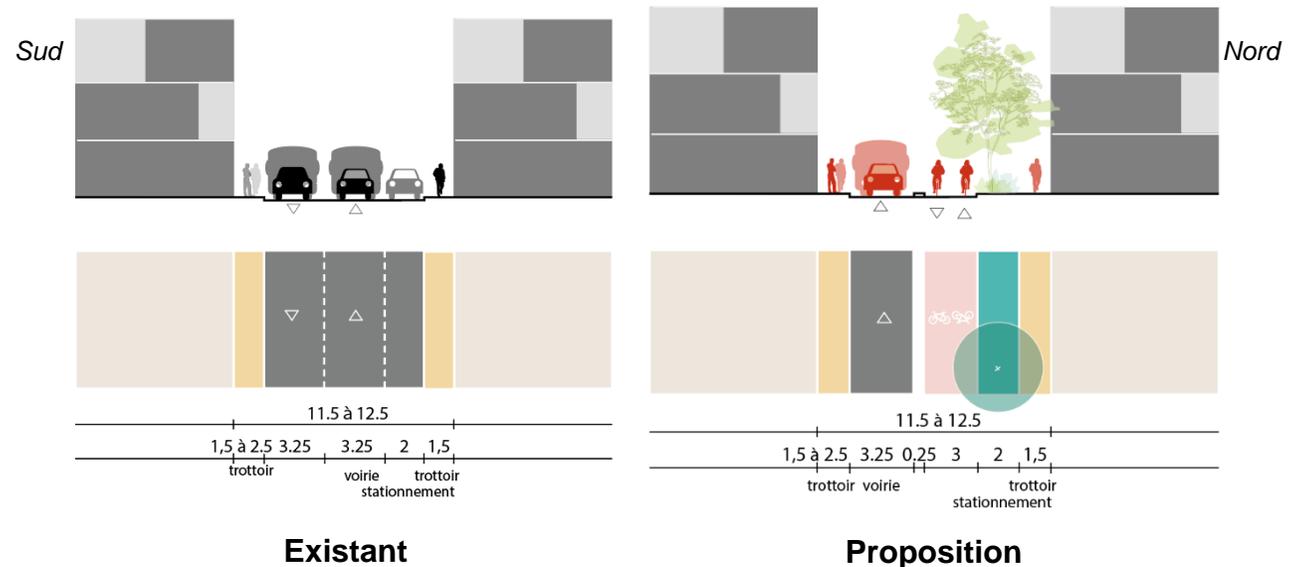
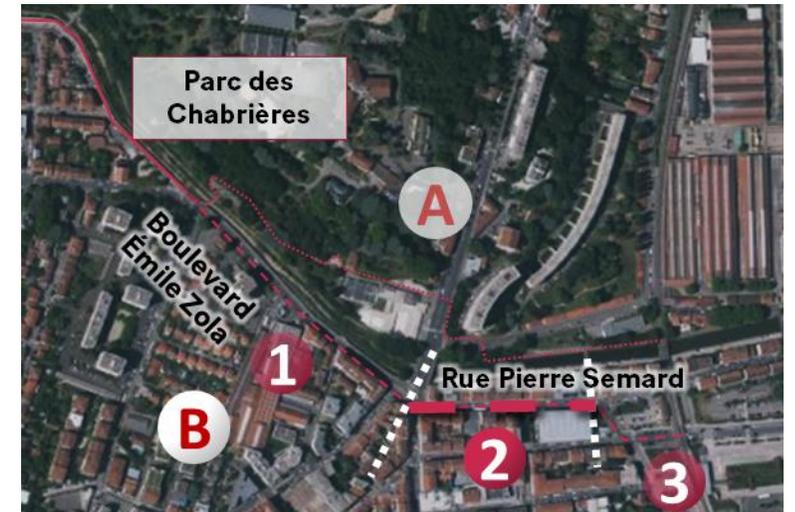
Scénario B - Sud de l'Yzeron Tronçon 2 : Rue Pierre Semard

Existant

Aucun aménagement cyclable. La rue Semard, sur sa partie ouest, dispose d'une bande de stationnement côté nord. Sur la partie est qui longe la médiathèque, elle dispose de deux bandes de stationnement.

Proposition

- Mise en sens unique de la rue Semard
- Élargissement des trottoirs quand ils font moins de 2 m
- Création d'une piste bidirectionnelle de 3 m sur la rue Semard côté nord, séparée de la chaussée par une bordure
- Suppression des 25 places de stationnement
- Reprise complète du carrefour Grande Rue/République pour permettre la giration des bus
- Devant la médiathèque : insertion d'une piste bidirectionnelle inférieure à 3 m de largeur et suppression de la voie de tourne-à-gauche.



Séquence 3 : partir du Boulevard de l'Yzeron

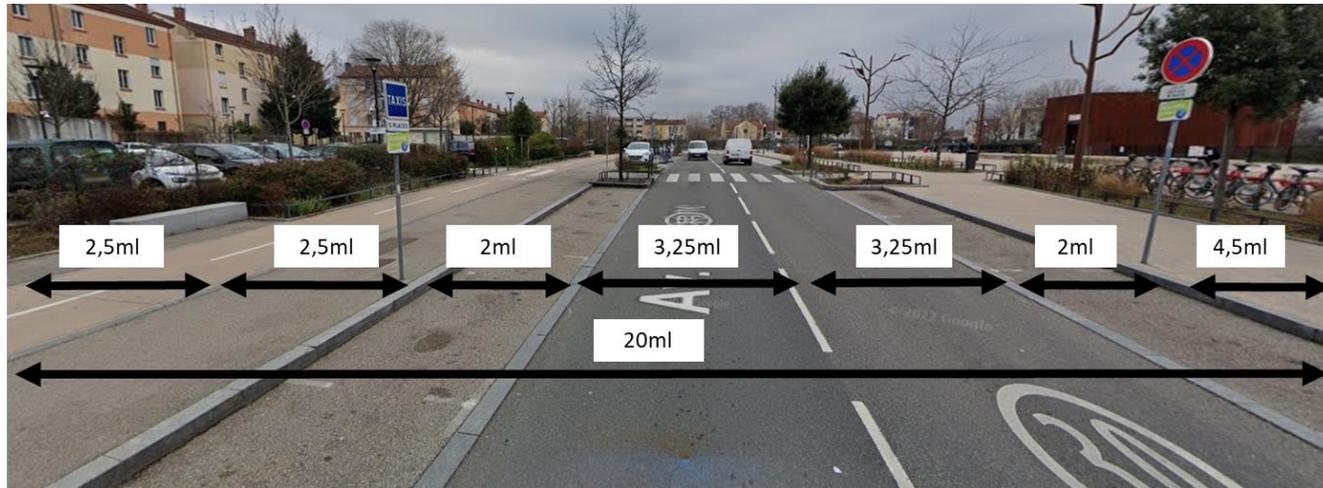
Scénario B - Sud de l'Yzeron Tronçon 3 : Avenue du Rhône

Existant

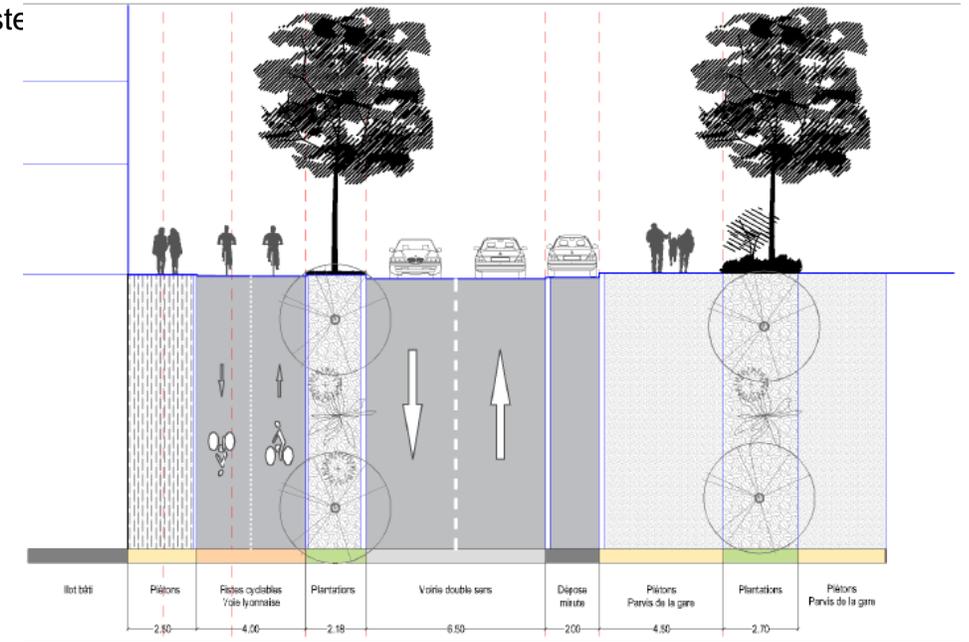
Il existe avenue du Rhône une piste bidirectionnelle de 2,5 m de largeur, sur trottoir.

Proposition

Dans le cadre du projet d'aménagement de la ZAC de la Saulaie, il est prévu d'élargir cette piste à 4 m.



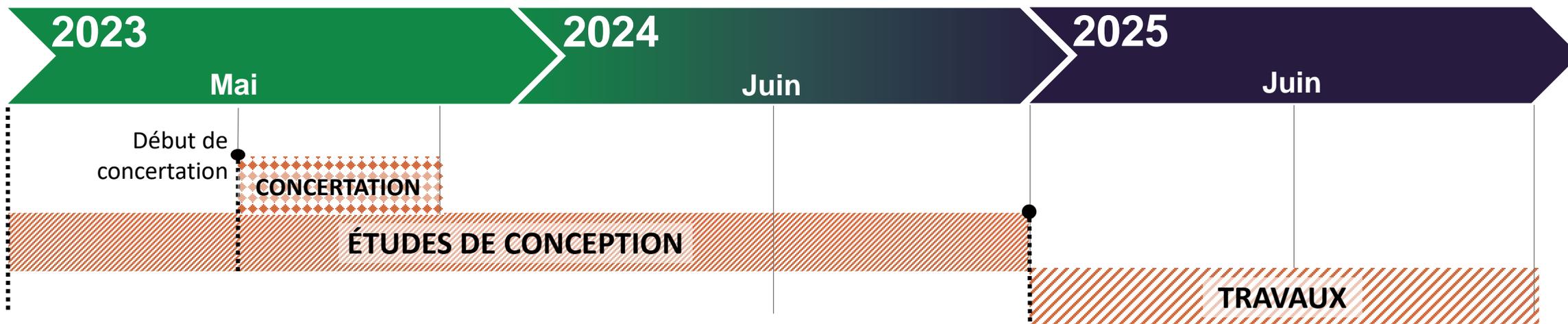
Existant



CALENDRIER PRÉVISIONNEL

À l'issue de la concertation, les avis exprimés seront analysés et le bilan de la concertation sera délibéré par le conseil Métropolitain. Les études de conception se poursuivront par tronçon et de nouveaux échanges seront organisés avec les habitants, usagers et commerçants.

La mise en œuvre des aménagements sera également phasée dans le temps.



Aménagement de la Voie Lyonnaise n°6 à Saint-Genis Laval (Arrêté n° 2023-Q5-05-R-0362 du 5 mai 2023)

AMÉNAGEMENT DE LA VOIE LYONNAISE 6 (SAINT-GENIS-LAVAL)

Arrêté d'ouverture de la concertation préalable

ARRETE N° 2023-05-05-R-0362

Commune(s) : Saint-Genis-Laval

Objet : Aménagement de la Voie lyonnaise n° 6 entre l'intersection entre la Grande rue et le chemin de Sanzy et le rond-point Gadagne - Clémenceau - Ouverture et modalités de la concertation

Service : Délégation Urbanisme et mobilités - Direction Maîtrise d'ouvrage urbaine

n° provisoire 8850

Le Président de la Métropole de Lyon,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L 3611-3 ;

Vu le code de l'urbanisme et notamment le 3° de l'article L 103-2 et le 2° de l'article R 103-1 ;

Vu l'arrêté du Président de la Métropole de Lyon n° 2023-02-28-R-0128 du 28 février 2023 donnant délégation de signature à monsieur Fabien Bagnon, Vice-Président ;

Considérant que la Métropole de Lyon a en charge la maîtrise d'ouvrage de l'aménagement de la ligne 6 des Voies lyonnaises, entre l'intersection entre la Grande rue et le chemin de Sanzy et le rond-point Gadagne - Clémenceau à Saint-Genis-Laval ;

Considérant que cette concertation est obligatoire et qu'il appartient au Président de la Métropole de fixer les objectifs poursuivis et les modalités de la concertation, conformément au 2° de l'article L 103-3 du code de l'urbanisme ;

arrête

Article 1- Objectifs de la concertation et du projet

Les objectifs de cette concertation sont :

- de fournir une information claire sur le projet d'aménagement des espaces publics,
- de permettre l'expression des attentes, des idées et des points de vue,
- d'optimiser ce projet dans ses objectifs et dans les réponses à apporter.

Métropole de Lyon

n° provisoire 8850

2

Les principales orientations d'aménagement sont de rééquilibrer fortement l'usage de l'espace public pour y intégrer les politiques publiques métropolitaines suivantes :

- proposer une alternative à la mobilité carbonée, permettant l'amélioration de la qualité de l'air et la lutte contre les nuisances sonores,
- offrir un espace public sécurisé, favorable à la pratique des modes actifs piétons (marchabilité de l'espace public) et cyclistes,
- maintenir voire améliorer la qualité de desserte par les transports en commun,
- végétaliser l'espace public (qualité urbaine, lutte contre les îlots de chaleur urbains) lorsque cela est possible.

Article 2 - Périmètre du projet

Le périmètre du projet est compris entre l'intersection entre la Grande rue et le chemin de Sanzy et le rond-point Gadagne - Clémenceau à Saint-Genis-Laval, matérialisé sur le plan en annexe.

Article 3 - Modalités de la concertation

Une information du public est assurée durant toute la phase de concertation sur le projet, par la mise à disposition d'un dossier de concertation préalable et d'un registre destiné à recueillir les commentaires du public aux heures habituelles d'ouverture (hors jours fériés) :

- à l'Hôtel de Métropole, à l'accueil, 20 rue du Lac à Lyon 3ème,
- à la Mairie de Saint-Genis-Laval, 106 avenue Clémenceau.

Le dossier de concertation préalable est également disponible sur le site institutionnel www.grandlyon.com, rubrique "Une Métropole en actions", sous-rubrique "Projets urbains", page "Participation du public", ainsi que sur la plateforme jeparticipe.grandlyon.com.

Le dossier de concertation préalable comprend :

- le présent arrêté approuvant l'ouverture et les modalités de la concertation préalable,
- le plan de périmètre,
- une notice de présentation fixant les objectifs du projet,
- un cahier destiné à recueillir les observations du public.

Les observations peuvent également être déposées sur la boîte mail : concertation.vl6sg@grandlyon.com.

Une réunion publique sera programmée à Saint-Genis-Laval. Elle s'adressera à l'ensemble du public.

Article 4 - Durée de la concertation

La concertation sera ouverte pour une durée d'environ 5 semaines, entre mi-mai et mi-juillet 2023.

Article 5 - Pendant toute la durée de la concertation, le présent arrêté, le plan de périmètre et un avis administratif seront publiés par tous procédés en usage à la Métropole et à la Mairie de Saint-Genis-Laval.

Un avis indiquant les dates d'ouverture et de clôture de la concertation sera inséré dans un journal local.

À l'issue de la concertation, il sera rendu compte du bilan de celle-ci par délibération de la Métropole.

Article 6 - Le présent arrêté peut faire l'objet d'une contestation devant le Tribunal administratif de Lyon dans un délai de 2 mois à compter de la publication du présent arrêté.

MÉTROPOLE

GRAND LYON

AMÉNAGEMENT DE LA VOIE LYONNAISE 6 (SAINT-GENIS-LAVAL)

Arrêté d'ouverture de la concertation préalable

Métropole de Lyon

n° provisoire 8850

3

Article 7 - Une copie du présent arrêté sera adressée à madame le Maire de Saint-Genis-Laval.

Article 8 - La Directrice générale est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera applicable après publication et transmission au représentant de l'État dans le département.

Lyon, le 5 mai 2023

Pour le Président,
le Vice-Président délégué,

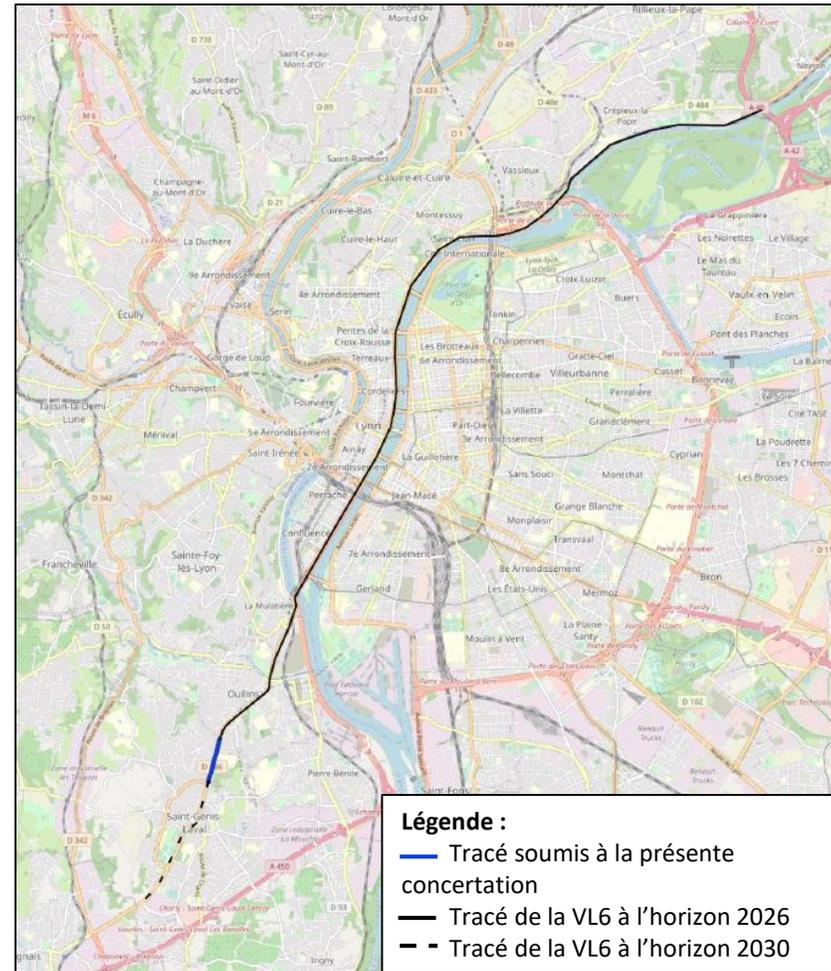
Signé

Fablen Bagnon

Publié le : 5 mai 2023

Accusé de réception en préfecture :
069-200048977-20230505-306694-AR-1-1
Date de télétransmission : 5 mai 2023
Date de réception préfecture : 5 mai 2023

Plan de périmètre



Propositions d'aménagement pour la voie lyonnaise 6 à Saint-Genis Laval

AVENUE GEORGES CLÉMENTCEAU – 800 m



Existant

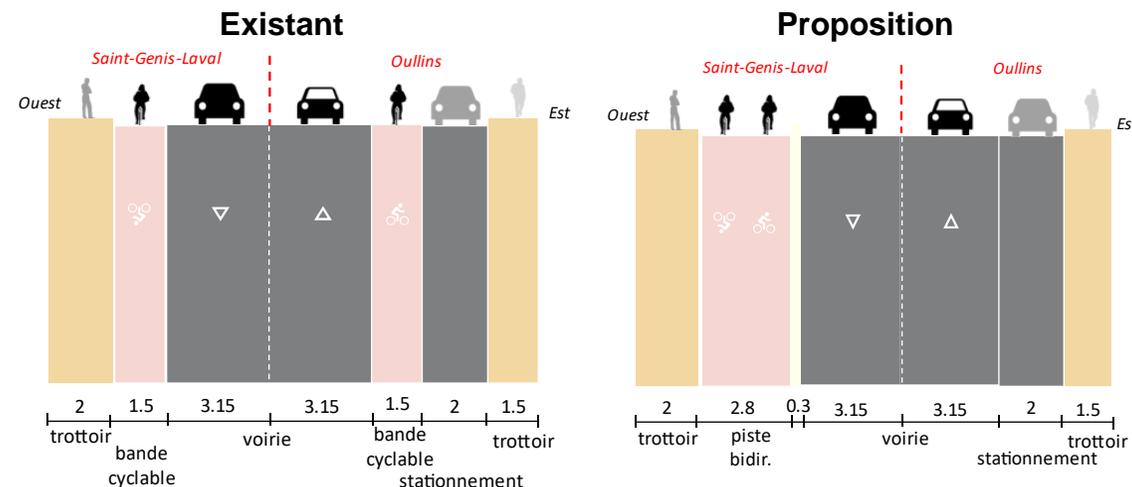
L'avenue Georges de Clémentceau est aménagée comme suit :

- 2 voies de circulation motorisée de 3,15 m environ
- 2 bande cyclable de 1,5 m de part et d'autre de la chaussée
- Une voie de stationnement de 2 m côté est entre la bande cyclable et le trottoir uniquement sur la partie nord du tronçon (sur la commune d'Oullins)
- Des trottoirs ouest et est de largeur variable (selon présence ou non de stationnement)

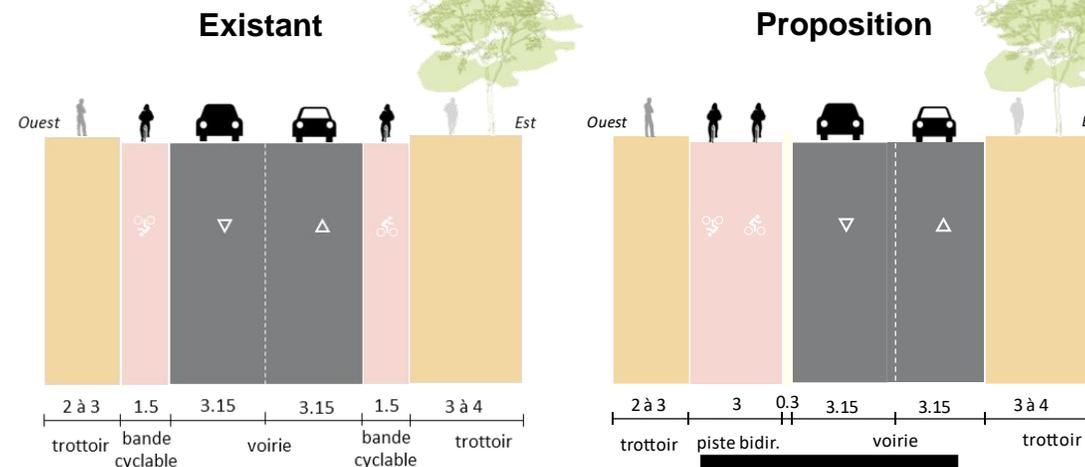
Proposition : insertion de la VL côté ouest et maintien du double-sens de circulation

- Maintien des largeurs et bordures de trottoir existantes
- Maintien du stationnement
- Maintien du double-sens de circulation
- Aménagement d'une piste cyclable bidirectionnelle côté ouest de 2,8 m de largeur environ

Coupe 1 : secteur nord avec stationnement



Coupe 2 : secteur sud sans stationnement



Saint-Genis-Laval



Existant



Proposition d'aménagement



MÉTROPOLE

GRAND LYON

Rond-point Gadagne

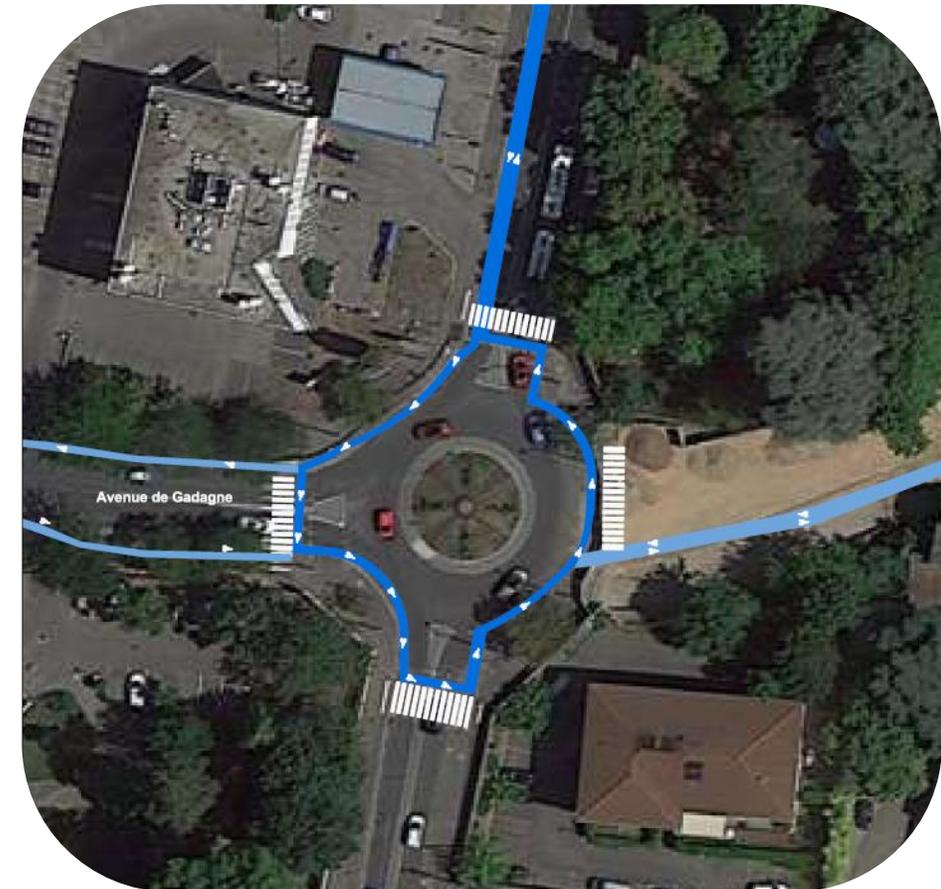
Enjeu de raccordement de la VL aux aménagements cyclables existants :

À l'est, vers les Hôpitaux Lyon Sud (métro B) :

- Raccordement à la piste bidirectionnelle en cours de réalisation

À l'ouest, vers l'avenue de Gadagne :

- Raccordement aux bandes unidirectionnelles existantes de part et d'autre de l'avenue Gadagne
- À terme, prolongement de ces bandes en voie verte jusqu'à l'intersection de l'avenue de Gadagne avec la rue des Martyrs



PROLONGEMENT DANS LE CENTRE DE SAINT-GENIS-LAVAL

Le prolongement de la Voie Lyonnaise 6 sur l'avenue Clémenceau, l'avenue Foch et l'avenue Charles de Gaulle pour desservir le centre de Saint-Genis-Laval, a fait l'objet d'études au même titre que le reste du cheminement sur la commune (étude commerce, étude de circulation, étude d'insertion).

Il a été établi que l'insertion d'une Voie Lyonnaise respectant les principes d'aménagement du programme-cadre sur l'avenue Georges Clémenceau ne serait possible qu'à certaines conditions :

- Mise en sens unique de l'avenue Clémenceau/Foch
- Déviation de la ligne de bus C10 par la rue des Martyrs (mise en sens unique également) : + 3 min de trajet
- Suppression de la desserte à l'arrêt Saint-Genis-Laval Mairie dans le sens de circulation vers Lyon
- Déplacement du marché actuellement rue des Martyrs sur l'avenue Clémenceau (en raison du passage du C10)
- Suppression de 52 places de stationnement + 3 places livraisons sur l'avenue Clémenceau et de 5 places sur la rue des Martyrs pour un arrêt du C10

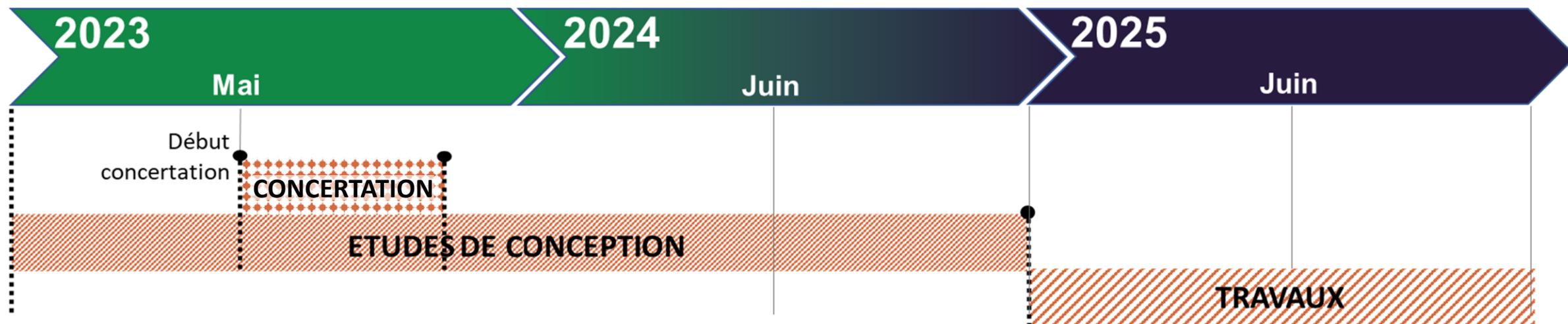
Le projet des Voies Lyonnaises répondant à un enjeu de mobilité au-delà des déplacements à vélo, il n'est pas envisageable que l'insertion de la Voie Lyonnaise 6 impacte la desserte et la circulation des transports en commun tel que décrit ci-dessus.

Le prolongement de la ligne VL6 sur l'avenue Clémenceau a donc été reporté.

Calendrier prévisionnel

Calendrier prévisionnel

À l'issue de la concertation, les avis exprimés seront analysés et le bilan de la concertation sera délibéré par le conseil Métropolitain. Les études de conception se poursuivront par tronçon et de nouveaux échanges seront organisés avec les commerçants, habitants et usagers.



Annexes

GLOSSAIRE

Couloir Bus/ Vélo : Voie réservée aux bus et ouverte aux vélos.

Bande cyclable : Voie réservée aux cycles, sur une chaussée à plusieurs voies, sans séparation physique entre cycles et voitures.

Piste cyclable : Chaussée exclusivement réservée aux cycles, les piétons ne peuvent pas y circuler. Elles peuvent être à sens unique (unidirectionnelles) ou à double sens (bidirectionnelles) et sont séparées physiquement des voitures.

Rue en double-sens cyclable (DSC) : Rue à sens unique pour les voitures, mais à double sens pour les cyclistes.

Vélorue: Zone de circulation routière limitée où les cycles sont prioritaires sur la chaussée sans que les voitures soient autorisées à les dépasser.

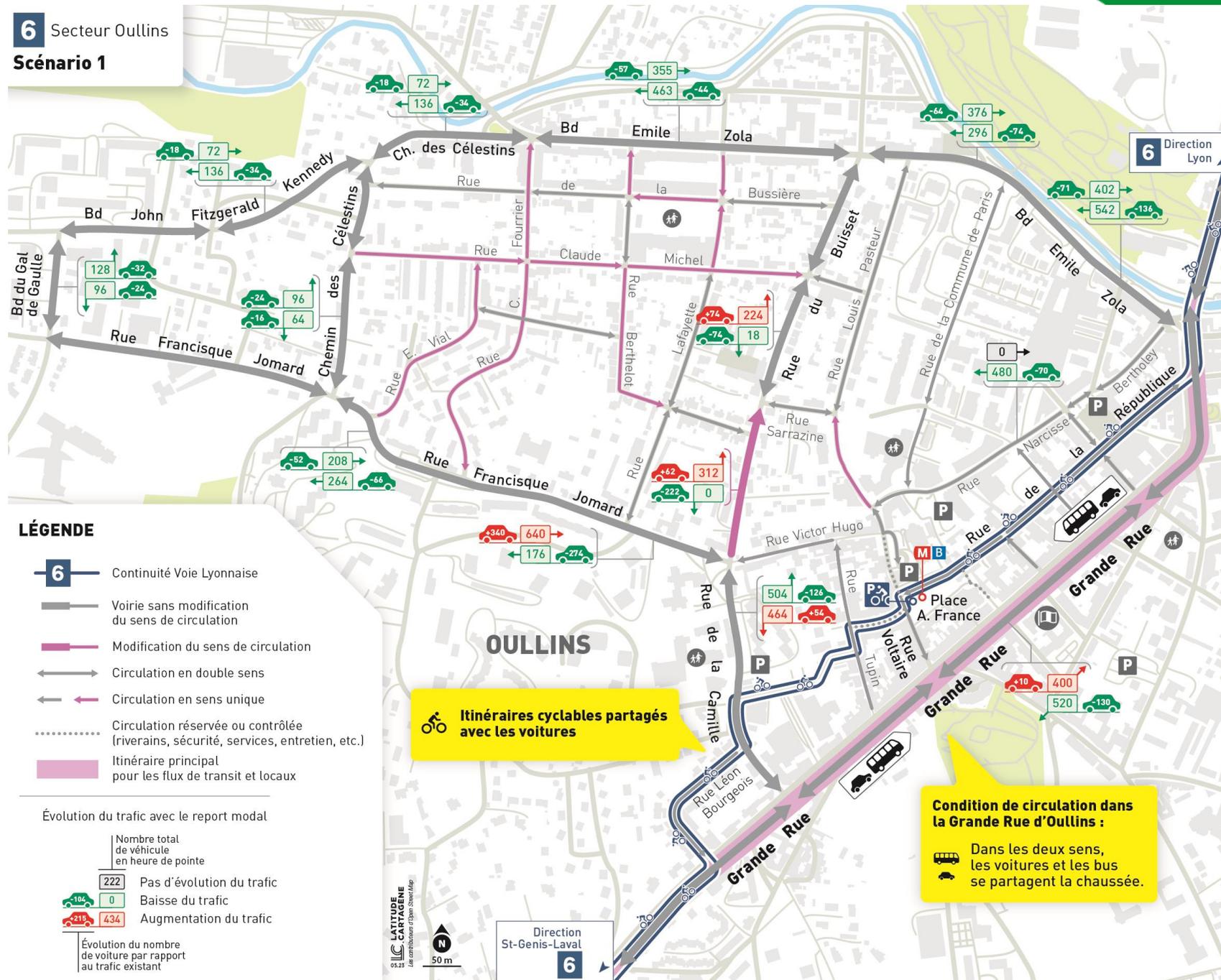
Zone de rencontre : Espace partagé entre tous les usagers. Les piétons sont prioritaires, la vitesse est limitée à 20km/h et le stationnement est autorisé sur les emplacements réservés. Les cyclistes peuvent circuler dans les 2 sens et le trafic automobile est très faible.

Aire piétonne : Espace réservé aux piétons, les vélos peuvent y circuler au pas. La circulation et le stationnement des véhicules motorisés sont interdits sauf exception.

Tête-Bêche : Deux sens uniques qui se font face ou se tournent le dos

Super-ilôt : A l'échelle d'un quartier, le plan de circulation est revu pour que les véhicules ne puissent plus traverser le quartier. La circulation sur les voies internes est ainsi limitée, et le trafic de transit ne peut plus traverser le quartier. Les mobilités douces sont privilégiées.

Report Modal : Transfert d'une partie des usagers d'un mode de déplacement vers un autre (de la voiture vers les transports en commun par exemple).



LÉGENDE

- Continuité Voie Lyonnaise
- Voirie sans modification du sens de circulation
- Modification du sens de circulation
- Circulation en double sens
- Circulation en sens unique
- Circulation réservée ou contrôlée (riverains, sécurité, services, entretien, etc.)
- Itinéraire principal pour les flux de transit et locaux

Évolution du trafic avec le report modal

Nombre total de véhicule en heure de pointe	
222	Pas d'évolution du trafic
104	Baisse du trafic
215	Augmentation du trafic

Évolution du nombre de voiture par rapport au trafic existant	
434	Augmentation
215	Baisse

Itinéraires cyclables partagés avec les voitures

Condition de circulation dans la Grande Rue d'Oullins :
 Dans les deux sens, les voitures et les bus se partagent la chaussée.

6 Secteur Oullins
Scénario 2



Trafic automobile local par la rue de la Camille, par le ch. des Célestins et par le bd Emile Zola dans le sens sud/nord

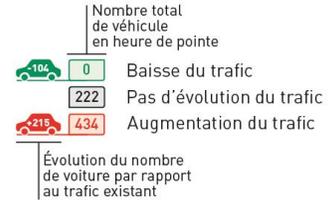
Condition de circulation dans la Rue de la Camille :
 Dans le sens sud/nord, les voitures et les bus se partagent la chaussée.
 Dans le sens nord/sud, création d'un couloir bus/vélo : seuls ces véhicules peuvent circuler

Condition de circulation dans la Grande Rue d'Oullins :
 Dans le sens nord/sud, les voitures et les bus se partagent la chaussée.
 Dans le sens sud/nord, création d'un couloir vélo/bus ; seuls ces véhicules peuvent circuler.

LÉGENDE

- Continuité Voie Lyonnaise
- Voirie sans modification du sens de circulation
- Modification du sens de circulation
- Circulation en double sens
- Circulation en sens unique
- Circulation réservée ou contrôlée (riverains, sécurité, services, entretien, etc.)
- Flux de transit et locaux
- Report d'itinéraire pour flux locaux

Évolution du trafic avec le report modal



Exprimez vos questions et avis sur la plateforme
Je Participe !



MÉTROPOLE

GRAND LYON